



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4843^e séance

Mercredi 15 octobre 2003, à 10 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Negroponte	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Maqueira
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	Mme Menéndez
	Fédération de Russie	M. Konuzine
	France	Mme d'Achon
	Guinée	M. Sow
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Atieh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2003/944)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2003/944)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Portugal, de Singapour et du Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Guterres (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Kamallesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général au Timor-Leste et chef de la Mission.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Sharma à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du document S/2003/944, qui contient le rapport du Secrétaire

général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Kamallesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général au Timor-Leste et chef de la Mission.

Je souhaite de nouveau la bienvenue au Conseil à M. Sharma et je lui donne la parole.

M. Sharma (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de prendre la parole au Conseil sous votre présidence, une fois de plus sur la situation au Timor-Leste.

Depuis ma dernière intervention au Conseil, en avril dernier, le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) a été prorogé par le Conseil pour une nouvelle année et la Mission s'achèvera maintenant le 20 mai 2004. Ma dernière déclaration devant le Conseil étant prévue la veille de l'achèvement de la Mission, je saisis donc cette occasion pour faire un bilan de la situation dans les domaines importants de la sécurité et de la gouvernance qui relèvent du mandat de la MANUTO et pour donner un aperçu au Conseil des domaines où un appui sera encore nécessaire après le départ de la MANUTO, et que le Conseil devrait examiner de plus près au début de l'année prochaine.

Au cours des 17 mois écoulés depuis la mise en place de la MANUTO, les progrès et les acquis au Timor-Leste ont été remarquables, compte tenu en particulier du manque de moyens et d'expérience dont on disposait au commencement. Le pays a pris un bon départ en matière de gouvernance, en oeuvrant à différents niveaux : direction ouverte; promulgation de lois; remise en état des infrastructures; planification responsable du développement et discipline budgétaire; promotion de l'intégration régionale et mondiale du pays et surtout, attachement résolu aux normes démocratiques et aux libertés individuelles. La MANUTO et les institutions des Nations Unies, ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Timor-Leste ont appuyé l'édification des institutions publiques, la poursuite des objectifs économiques et sociaux et le renforcement de la sécurité publique. L'exemple et la sagesse montrés par la direction du Timor-Leste – en particulier le Président Kay Rala Xanana Gusmão, le Premier Ministre Mari Alkatiri, le Président du Parlement national, Francisco Guterres, et le Ministre des affaires étrangères, José Ramos-Horta,

ont été pour beaucoup dans la façon assurée et mature dont s'est engagé le processus d'édification de la nation, pendant la période extrêmement réduite qui s'est écoulée depuis l'indépendance. Les progrès accomplis sont décrits en détail dans le rapport du Secrétaire général (S/2003/944), dont le Conseil est saisi.

Tout en soulignant à juste titre toutes ces réalisations, nous devons avoir conscience qu'à ses premiers balbutiements, comme actuellement, l'État a inévitablement des domaines de préoccupation exigeant à la fois l'attention constante des acteurs étatiques et l'assistance et l'appui continus des partenaires de développement. S'il n'y a pas eu de grands problèmes de sécurité au cours des six derniers mois, des résidents des zones rurales continuent de faire état d'apparitions de groupes armés dans ces zones ainsi que de la présence d'éléments criminels, en particulier dans les zones frontalières. Il y a un risque que ces phénomènes s'accroissent au fur et à mesure de la réduction des effectifs de la Mission. Il faut empêcher que les incidents qui ont eu lieu au cours de la première partie de l'année se reproduisent. Dans les zones urbaines, les troubles civils, y compris une violence sporadique parmi les groupes d'arts martiaux et les gangs de jeunes, et les incidents liés à la contrebande, à l'extorsion et au vol risquent de nuire à la perception qu'a le public de la sécurité. Il existe par conséquent des préoccupations légitimes quant aux menaces potentielles à la stabilité dans les zones tant rurales qu'urbaines. Une certaine nervosité est palpable, particulièrement parmi les habitants des zones frontalières, car les efforts pour neutraliser les éléments susceptibles de causer des troubles et de mettre à l'épreuve la sécurité dans les zones frontalières n'ont pas encore été abouti.

Une certaine inquiétude règne quant au fait que ces capacités soient mises à rude épreuve dans la période consécutive à la MANUTO. Les moyens psychologiques et essentiels nécessaires pour préserver la confiance à l'égard des dispositions de sécurité, y compris la mobilité, notamment dans les zones sensibles, seront donc une considération prioritaire pour évaluer les besoins à long terme de stabilité et de sécurité. Il est important de comprendre que, dans le contexte d'une histoire récente traumatisante, les conséquences d'incidents violents peuvent être profondément troublantes et saper la confiance publique.

La Police nationale du Timor-Leste (PNTL) a maintenant la responsabilité des tâches générales de police dans 12 districts sur 13. L'ensemble du territoire national sera transféré opérationnellement à la PNTL avant la fin de l'année. Ces 17 derniers mois, la MANUTO a non seulement poursuivi la formation de la Force nationale de police au Timor-Leste, mais a également déployé des efforts concertés, oeuvrant en étroite coopération avec le Gouvernement timorais, en vue de renforcer la force, notamment ses unités spéciales. Un plan global d'action a été préparé en tant que feuille de route pour examiner les mesures politiques, administratives et législatives recommandées par la Mission conjointe d'évaluation des activités de police. Si des efforts intensifiés porteront dans les prochains mois sur l'examen de certaines questions institutionnelles, de formation et d'exécution des tâches, des mesures à long terme exigeront du Gouvernement qu'il déploie des efforts accrus, avec l'appui de la communauté internationale, en vue d'appuyer la poursuite de l'évolution de la PNTL en tant que force professionnelle, efficace et responsable, au service du peuple timorais.

La PNTL est un service de police jeune et encore inexpérimenté, et il est peu probable qu'elle soit en mesure de réagir efficacement si elle doit relever des défis importants en matière de sécurité interne dans la période suivant immédiatement l'achèvement de la mission de la MANUTO. Elle a besoin de mûrir et de se développer sans être continuellement mise à l'épreuve au point d'être affaiblie, ébranlant sa confiance et celle de la communauté qu'elle sert. L'appui opérationnel ainsi qu'une orientation et un suivi continus des capacités de police professionnelles et spécialisées seront nécessaires à plus long terme, ainsi qu'une capacité de renforcement extérieure dotée d'effectifs suffisants dans les domaines identifiés.

Le maintien de normes professionnelles dans la force de police naissante est une préoccupation majeure. Plusieurs incidents relatifs au non-respect de la discipline et du code de conduite et un recours excessif à la force ont été signalés. Une des priorités consiste à veiller à ce que la police respecte les normes en matière de droits de l'homme et ait des normes professionnelles. L'établissement de normes claires dans les procédures opérationnelles et la poursuite de la formation aux droits de l'homme et à la déontologie doivent s'accompagner de structures disciplinaires efficaces. Je suis en contact fréquent avec les

responsables de la police sur ces questions, et ils conviennent sans réserve que des mesures décisives doivent être prises pour veiller à la discipline et au respect des droits de l'homme au sein de la force de police. Des mesures concrètes sont envisagées à cet égard.

Le transfert des responsabilités en matière de défense au Gouvernement timorais aura lieu à la fin du mandat de la MANUTO le 20 mai 2004. La Force de défense du Timor-Leste est actuellement responsable d'un seul district, permettant ainsi à la Force de défense de continuer à se concentrer sur le développement de ses capacités et sur les activités de formation individuelles et collectives. Le développement de la Force de défense continue d'être essentiellement tributaire de l'appui des partenaires bilatéraux disposés à fournir équipement, formation et installations, et continuera de l'être dans un avenir prévisible. Au vu du programme de renforcement des capacités, il est entendu que la Force de défense ne sera guère à même d'être pleinement opérationnelle et aux normes professionnelles requises au niveau du bataillon jusqu'en 2005-2006.

La composante militaire de la MANUTO a continué de réduire ses effectifs, conformément au calendrier révisé qui a été approuvé dans la résolution 1473 (2003) du Conseil de sécurité. Au fur et à mesure qu'elle se retire des zones frontalières, ce sont les institutions timoraises, et particulièrement l'Unité de patrouille des frontières de la Police nationale qui assument des responsabilités accrues de gestion de la frontière. Les membres de l'Unité se sont acquittés de façon louable de leur tâche ces quelques derniers mois à tous les points de passage de la frontière qui leur ont été cédés par la Force de maintien de la paix de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, en dépit des handicaps auxquels ils sont confrontés sur le plan de la logistique, de l'équipement et de la disponibilité des services dans les zones toutefois éloignées. La MANUTO travaille avec le Gouvernement timorais pour combler ces lacunes afin que l'Unité puisse être autonome. Tous les points de jonction seront aux mains de l'Unité de patrouille des frontières d'ici à la fin du mois.

Le Service de déploiement rapide de la PNTL, une fois qu'il sera formé et opérationnel, pourra fournir une capacité de réaction pour faire face aux groupes criminels armés dans les zones rurales et frontalières. Malgré tous les efforts, il est néanmoins peu probable

que ces deux unités essentielles responsables de la frontière et de la sécurité interne aient la confiance ou la maturité requises pour faire face de manière autonome aux problèmes de sécurité d'ici la fin du mandat de la MANUTO. Elles continueront d'avoir besoin de conseils et d'un appui extérieur dans l'exercice de leurs nouvelles capacités. Outre la nécessité d'un appui de la part d'unités spécialisées, il y a d'autres domaines d'activités policières exigent un appui pour ce qui est de la poursuite de la professionnalisation, de la supervision civile et de capacités supplémentaires, notamment en matière de criminalistique, de criminalité transnationale, de contre-terrorisme et de lutte contre le trafic, qui exigeront la poursuite de la coopération internationale.

Tant que les institutions de sécurité timoraises ne seront pas pleinement formées et équipées pour effectuer les tâches actuellement entreprises par la composante militaire de la MANUTO, une aide internationale sous une forme ou une autre sera également nécessaire au-delà de la période du mandat de la MANUTO. Elles pourraient conseiller et orienter les institutions de sécurité timoraises, pour les diverses tâches de contrôle et de gestion de la frontière, y compris l'aide l'assistance aux activités de liaison, renforçant ainsi la coopération avec les institutions de sécurité indonésiennes à la frontière et apportant un appui psychologique à une population qui n'est pas encore préparée à un retrait complet d'une présence internationale rassurante.

Je voudrais à présent appeler l'attention du Conseil sur le travail fort utile et nécessaire que les ingénieurs de la composante militaire de la MANUTO effectuent pour entretenir les principales artères du réseau routier au Timor-Leste. Sans un appui international constant à cette tâche, la capacité de réaction rapide aux problèmes de sécurité après le départ de la MANUTO se dégraderait rapidement dans tout le pays. Sans trafic aérien, ferroviaire et côtier, l'absence de voies routières fiables produira en fait une fragmentation physique avec toutes les conséquences sociales, économiques et de sécurité que cela entraînerait. Un soutien continu et le renforcement des capacités dans ce domaine à l'avenir continuent d'être essentiels pour s'appuyer sur l'excellent départ pris par le groupe de génie japonais d'autodéfense.

L'évolution des relations entre le Timor-Leste et son seul voisin terrestre, l'Indonésie, est un grand atout dans la constitution de la nation de Timor-Leste qui se

poursuit rapidement dans la confiance. Les relations constructives et coopératives entre les deux pays continuent à se développer, à mûrir et à se renforcer dans divers domaines et les visites réciproques de haut niveau les ont consolidées. Le Premier Ministre, M. Alkatiri, s'est rendu en Indonésie en juin et le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Wirayuda, s'est rendu au Timor-Leste pour la seconde réunion de la Commission mixte en septembre 2003.

La tenue de deux réunions de la Commission mixte à la suite l'une de l'autre a mis en lumière la volonté des deux pays de faire progresser leurs relations de manière substantielle. La direction politique qui régit ces relations de part et d'autre est vigoureuse et tournée vers l'avenir. La MANUTO a tenté d'y apporter sa contribution de manière appropriée et cohérente dans le cadre de son mandat. Je l'ai fait à de multiples occasions, mais je dois exprimer une fois de plus ma profonde reconnaissance aux dirigeants et aux personnalités officielles indonésiennes pour leur chaleureuse réception, leur appui et l'accès de haut niveau qu'ils m'ont accordé.

Faisant preuve d'une bonne volonté et d'une coopération mutuelles, les deux parties prennent part au règlement des négociations frontalières, des questions en suspens concernant les réfugiés et en matière de prolongation du paiement des pensions aux anciens fonctionnaires indonésiens. La mise au point de l'accord sur la frontière terrestre entre Timor-Leste et l'Indonésie est une priorité pour les deux gouvernements. À la réunion récente de la Commission ministérielle conjointe, les deux parties sont convenues d'achever l'accord sur la ligne frontalière provisoire d'ici le 30 novembre 2003, ce qui débouchera sur le rapport intérimaire de l'enquête frontalière mixte. Cependant, les deux parties devront déployer des efforts supplémentaires pour respecter le délai, même si ce délai est compatible avec le dernier plan de travail convenu au niveau technique.

Les deux gouvernements discutent des approches à suivre pour aborder la question des rares réfugiés restants, ce qui est important pour la normalisation de la frontière. Comme cela a déjà été dit, le succès remporté par les deux pays dans la gigantesque tâche de rapatriement et de réinstallation de la majorité des réfugiés, avec l'appui des institutions onusiennes concernées, a été un remarquable exemple de coopération qui mérite davantage d'applaudissements.

La MANUTO, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sont disposés à apporter toute l'aide nécessaire aux deux parties. La réinstallation des réfugiés, notamment des membres des anciennes milices, loin de la frontière du Timor-Leste, réduirait également un facteur potentiel de déstabilisation.

La MANUTO a continué d'apporter son appui aux structures administratives clefs du Gouvernement du Timor-Leste dans 18 ministères grâce à ses conseillers chargés des questions de stabilité, comme cela est stipulé dans le plan d'application du mandat. Ceux-ci ont effectué des transferts de compétence, supervisé leurs homologues timorais et aidé le gouvernement à fournir des services essentiels au public. Ce processus a été parfois entravé par l'absence de cadres juridiques et le manque de connaissances essentielles chez les homologues. Il est clair que même si la formation fournie aux fonctionnaires timorais, tant dans le pays qu'à l'étranger, a contribué à élargir la base de compétences, dans bien des cas, ils auront besoin d'une formation complémentaire dans des domaines spécifiques avec l'aide de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux.

À la suite d'une évaluation des besoins récemment entreprise, conjointement avec le Gouvernement du Timor-Leste, la MANUTO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour évaluer les besoins de l'administration dans la période suivant le départ de la MANUTO, le Gouvernement du Timor-Leste a identifié certaines fonctions essentielles qui lui paraissent nécessiter un appui international continu. Sans conseillers internationaux à des postes clefs déterminés, le fonctionnement des institutions d'État et de l'administration publique serait mis en péril. Étant donné que la situation de dépendance du financement bilatéral a produit des résultats mitigés, il conviendra de trouver une source de financement fiable pour les postes clefs qui doivent faire l'objet d'un appui continu.

L'appareil judiciaire est une autre institution cruciale qui exigera un appui international continu. Je n'ai pas besoin de souligner l'importance d'un système judiciaire opérationnel pour assurer la primauté du droit. Comme l'a dit le Secrétaire général au Conseil de sécurité le 24 septembre, à la réunion ministérielle sur le point de l'ordre du jour : « Justice et légalité : rôle de l'Organisation des Nations Unies » :

« Nous savons que le retard mis à instaurer l'état de droit compromet la paix durable et que la justice est à la base de la paix véritable ». (S/PV. 4833, p. 3)

Ce débat a confirmé l'importance capitale de la primauté du droit pour le succès ou l'échec des opérations de maintien de la paix et de l'État-nation. La cohérence d'un État fondé sur la primauté du droit et les résultats obtenus par les autres fonctions étatiques dépendent de l'intégrité et du bon fonctionnement de l'appareil judiciaire. Le Conseil doit donc continuer de mettre l'accent sur ce domaine et l'appuyer jusqu'à ce que l'appareil judiciaire devienne un pilier de l'État.

Il est généralement admis que le secteur judiciaire timorais, qui a pratiquement dû être créé à partir de rien, n'est pas totalement opérationnel en ce moment et doit relever de nombreux défis. Ces tâches innombrables à accomplir portent notamment sur les points suivants : retards excessifs dans les tribunaux; recrutement de personnel administratif supplémentaire; formation continue cohérente du personnel, y compris les juges; rédaction et approbation de lois clefs; et création de mécanismes de supervision indépendants et transparents dans les prisons.

Les déficiences du secteur judiciaire ont également des effets secondaires non recherchés sur la création d'une force policière et des services chargés d'assurer l'ordre public. Le Gouvernement, la MANUTO et le PNUD ont achevé les examens du secteur judiciaire et mis au point un programme d'appui global au secteur judiciaire qui détermine les domaines où l'appui de la communauté internationale est indispensable. Ce secteur essentiel mérite et exige que la communauté internationale continue de fournir un appui financier et une aide en matière de formation et de ressources humaines. Les lacunes dans ce secteur doivent être examinées de manière globale; des solutions ponctuelles ou à court terme ne suffiront pas.

Les problèmes qui éprouvent le secteur judiciaire ont également un impact sur la manière dont la justice est rendue en ce qui concerne les crimes graves. Le calendrier prévu dans le plan de mise en oeuvre du mandat de la MANUTO indique que l'on s'attend à ce que les enquêtes menées par le Groupe d'enquête de la MANUTO sur les crimes graves soient terminées d'ici juin 2003. Il en va de même pour les demandes de mises en examen concernant les 10 affaires considérées

comme prioritaires, ainsi que les cinq enquêtes supplémentaires sur des modes généralisés de violence. On a présenté l'acte d'accusation dans la dixième affaire prioritaire au début du mois de juillet. Le processus judiciaire de première instance concernant ces 10 affaires prioritaires et les cinq modes généralisés de violence sera peut-être mené à bien d'ici juin 2004, à condition que tous les procès aient commencé. Néanmoins, il apparaît clairement que les procédures d'appel ne seront pas achevées dans ce laps de temps.

En outre, l'ensemble de quelque 850 autres affaires de meurtre qui relèvent de la catégorie des crimes graves ne fera pas l'objet d'enquêtes avant juin 2004. Environ 75 % des personnes accusées de crimes graves échappent à la juridiction des comités spéciaux de Dili car elles résident à l'extérieur du Timor-Leste. Il faudra évaluer ces facteurs, y compris l'orientation du Gouvernement du Timor-Leste, avec soin afin de prendre les décisions appropriées lors de l'achèvement du mandat de la MANUTO.

La paix, la sécurité et la stabilité sociales sont de toute évidence un préalable à tout acquis durable en matière de gouvernance et de développement économique. La Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) continue de travailler en étroite coopération avec le système des institutions, fonds et programmes des Nations Unies et des institutions financières internationales, ainsi qu'avec les acteurs bilatéraux et la société civile pour appuyer les programmes nationaux. Je voudrais une fois de plus reconnaître l'excellent appui que m'apporte le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident, M. Sukehiro Hasegawa.

À mesure que le Timor-Leste progresse dans le processus à long terme d'édification de la nation, il fait face à des défis redoutables pour créer un climat favorable à un développement social et économique durable. Dans le but de mettre en valeur le secteur privé, le Gouvernement a pris des mesures pour instaurer un cadre juridique régissant les compagnies d'assurance. Des lois économiques fondamentales sont à l'examen, notamment les lois relatives à l'investissement et à l'immatriculation des entreprises et un projet de loi sur les faillites. Une fois promulguées, ces lois devraient renforcer la confiance des investisseurs et accélérer la croissance économique. Néanmoins, transformer une économie agraire et, largement, de subsistance en une économie

de marché génératrice d'emplois et dotée de capacités d'entreprise représentera une lourde tâche pour les décennies à venir, facilitée par l'adoption de politiques destinées à accroître la productivité agricole et les investissements souhaités, à multiplier le volume des échanges, à augmenter le rythme de l'activité et des transactions, et à créer des services professionnels et une classe moyenne.

Je voudrais souligner l'importance de continuer à inculquer et à promouvoir le respect des droits de l'homme par le biais d'activités diverses, qu'appuie pleinement le Gouvernement. Le Groupe des droits de l'homme de la MANUTO a apporté une immense contribution à ce processus par la formation, l'apport de conseils et le renforcement des capacités dans les principales institutions d'État, telles que le système judiciaire, la police, et aussi dans la société civile. Le rôle du Groupe des droits de l'homme a été essentiel non seulement pour améliorer la gouvernance mais pour appuyer les travaux des institutions de l'ONU au Timor-Leste. Après le départ de la MANUTO, des capacités en matière de droits de l'homme continueront à s'avérer indispensables pour apporter une aide technique au Gouvernement afin qu'il s'acquitte de ses obligations par la création d'une institution nationale chargée des droits de l'homme, par la réforme et l'élaboration des textes législatifs, par l'intégration d'une démarche soucieuse des droits de l'homme à tous les niveaux de gouvernement et par l'établissement et la mise en oeuvre d'un Plan d'action national pour les droits de l'homme.

Le Timor-Leste a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La formation et les activités visant à sa mise en oeuvre progressent avec l'aide du responsable, à la MANUTO, des questions concernant les femmes et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) qui a réouvert son bureau à Dili, et le Gouvernement prépare le premier rapport qu'il présentera au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le responsable des questions concernant les femmes à la MANUTO tire activement parti de toutes les ressources pour mener à bien ces tâches. Des mesures vigoureuses et préventives ont été prises pour s'attaquer efficacement aux fléaux naissants de la prostitution et du trafic avant de les laisser prendre des proportions échappant à tout contrôle.

Je voudrais dire un mot au sujet du VIH/sida. L'incidence du VIH/sida dans la population du Timor-Leste reste inférieure à 1 %. Néanmoins, la MANUTO a pris plusieurs mesures pour mieux faire connaître la maladie, et c'est la seule mission de maintien de la paix à offrir des services de conseil et de dépistage volontaires. Nous avons également encouragé et organisé la visite d'une personne séropositive dans la zone de la mission pour témoigner dans le cadre d'une stratégie de prévention et de changement des comportements.

Au cours des sept derniers mois du mandat de la MANUTO, nous redoublerons nos efforts, de concert avec le Gouvernement du Timor-Leste, pour réaliser tous les objectifs dans le plan de mise en oeuvre du mandat. Malgré ces efforts, il est toutefois manifeste que de nombreux besoins, nouveaux ou anciens, subsistent. Les dirigeants timorais et les représentants de la société civile, aux niveaux national et international, avec lesquels j'ai engagé des consultations intensives, m'ont fait part de leur profonde conviction que les progrès impressionnants réalisés jusqu'ici grâce à une association étroite avec l'ONU ne devraient pas être remis en cause en l'absence de mécanismes d'appui appropriés et fondés sur un financement assuré après l'achèvement du mandat de la MANUTO. Cet avis est partagé par de nombreux pays partenaires. Vu les expériences traumatisantes que le Timor-Leste a connues dans son passé récent, vu la jeunesse et la fragilité des nouvelles institutions, vu la situation encore troublée sur le plan de la sécurité et les tâches ambitieuses d'édification de la nation, ils m'ont clairement indiqué la nécessité impérieuse d'une présence continue de l'ONU afin d'apporter un réconfort psychologique et un appui substantiel après le départ de la MANUTO. Le Conseil tiendra sans aucun doute compte de toutes ces considérations pour décider de la meilleure façon dont les besoins légitimes du pays pourraient être assurés après mai 2004, en s'appuyant sur le prochain rapport du Secrétaire général, même si la MANUTO met en oeuvre son plan de liquidation sans heurts de la mission, dans le respect de toutes les mesures opportunes et nécessaires qui auront été prises.

La MANUTO a également conçu un programme de formation qui donnera la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences à nos collègues timorais qui seront affectés par la réduction des effectifs. Ce programme vise à tirer efficacement parti des

possibilités offertes qui pourraient au bout du compte entraîner un nouvel essor du secteur privé, encourager l'esprit d'entreprise et dégager des moyens d'existence durables.

Le Secrétaire général a déclaré dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

« Le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont deux domaines d'action intimement liés, puisqu'il s'agit dans les deux cas d'aider des pays qui sortent d'un conflit à consolider une paix encore fragile. » (A/58/I, par. 39)

Le processus de renforcement des fondements d'une paix durable et stable, de promotion d'une culture d'autosuffisance et de démocratie, ainsi que d'édification d'un État dans lequel le peuple fait face à des choix et dispose de possibilités de jouir d'un niveau de vie décent et où la vie et les biens des personnes seront en sûreté au sein d'une société respectueuse des droits de l'homme et de l'état de droit, a enregistré des progrès remarquables, mais continuera de représenter le défi qu'il faudra relever au Timor-Leste.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2003/944) et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sharma, de son exposé.

Au cours des six derniers mois, la situation en matière de sécurité s'est améliorée au Timor-Leste. L'économie nationale et le développement social ont enregistré de grands progrès. Les relations du pays avec l'extérieur n'ont cessé de se développer. La situation générale est encourageante. Nous félicitons le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste pour les succès obtenus et exprimons notre satisfaction pour la contribution remarquable de M. Sharma et de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). En même temps, nous chérissons plus encore la mémoire de M. Vieira de Mello pour la contribution exceptionnelle qu'il a apportée au Timor-Leste.

En tant qu'État naissant, le Timor-Leste connaît de nombreuses difficultés et tâches redoutables dans les domaines du maintien de la sécurité et de la stabilité nationales, ainsi que de la promotion du développement économique et social. Améliorer les

capacités en matière d'administration publique, établir et mettre au point le système judiciaire et renforcer la police et les forces de défense nationales, cela exige tout particulièrement des efforts à long terme. L'ONU et la communauté internationale doivent continuer à appuyer le Timor-Leste afin de l'aider à parvenir à une autonomie complète. Nous réitérons notre appui aux travaux de la MANUTO. Nous espérons que celle-ci emploiera au mieux le temps qu'il lui reste avant l'expiration de son mandat pour contribuer à l'édification de la nation du Timor-Leste. Nous souscrivons par ailleurs à la proposition du Secrétaire général. Nous pensons que la communauté internationale doit commencer à réfléchir à un dispositif de transition qui prendra le relais de la MANUTO à l'expiration de son mandat.

Nous encourageons la MANUTO et les organes concernés de l'ONU à mener des consultations intensives avec le Gouvernement est-timorais et, sur la base d'une évaluation des conditions propres au pays, à soumettre en temps opportun des recommandations spécifiques sur la période qui suivra la présence de la MANUTO. À l'heure actuelle, l'aide étrangère fournie au Timor-Leste accuse un déclin progressif, ce qui ralentit la cadence de la croissance économique du pays. Nous appelons les pays donateurs, le système des Nations Unies et les institutions financières internationales à maintenir le niveau de l'assistance fournie à Timor-Leste afin que celui-ci puisse s'engager sur la voie du développement durable.

La Chine a toujours appuyé le peuple est-timorais dans sa lutte pour l'indépendance et l'édification de sa nation. Nous soutenons les activités de la MANUTO. Nous prendrons des engagements en vue de développer une coopération économique et politique avec le Timor-Leste dans plusieurs domaines, tels que l'exploitation du gaz et du pétrole, l'agriculture et la pêche. Nous continuerons de prêter main forte à la reconstruction économique du Timor-Leste dans la limite de nos moyens.

M. Tafrov (Bulgarie) : Monsieur le Président, avant de commencer, je voudrais vous présenter les condoléances de ma délégation et de mon pays suite à l'assassinat de trois diplomates des États-Unis dans la bande de Gaza. La Bulgarie condamne catégoriquement cet ignoble acte terroriste.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport du 6 octobre dernier (S/2003/944), ainsi que

son Représentant spécial, l'Ambassadeur Kamallesh Sharma, des efforts qu'il déploie pour le compte de la communauté internationale et de son excellent travail. L'analyse profonde et détaillée qu'il vient de faire est une nouvelle démonstration de son dévouement au travail. Je saisis également cette occasion pour rendre une nouvelle fois un hommage appuyé à la contribution précieuse au Timor-Leste de l'inoubliable Sergio Vieira de Mello.

Pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie pleinement à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par le représentant de l'Italie au nom de l'Union. Je voudrais faire quelques brefs commentaires à titre national.

Mon pays salue les efforts du Gouvernement timorais visant à édifier un état de droit, fondé sur les principes de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Nous apprécions à sa juste valeur l'initiative de « gouvernance ouverte » ainsi que le programme de « présidence ouverte » lancés par le Président Gusmão. Ces initiatives constituent un engagement clair en faveur du processus d'édification d'un réseau responsable et représentatif pour gouverner le pays.

Dans ce contexte, il convient de se féliciter également de la reprise des activités de la Cour d'appel. La Bulgarie souscrit aux conclusions du rapport du Secrétaire général du 6 octobre dernier (S/2003/944). Il est à noter que, malgré les efforts louables de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et des organes locaux, le Gouvernement timorais continue à faire face à des problèmes et à des défis sérieux. Mon pays partage l'avis selon lequel l'ONU doit trouver les meilleurs moyens de soutenir le Timor-Leste après l'expiration du mandat de la MANUTO.

La Bulgarie approuve la politique du Timor-Leste visant à développer les relations avec les pays voisins. Le dialogue actif, notamment avec la République d'Indonésie atteste de la volonté des deux pays de développer une coopération fructueuse. La Bulgarie forme l'espoir que les deux pays réussiront à trouver les meilleures solutions aux questions qui ne sont pas encore résolues : délimiter les frontières terrestres et maritimes, et faciliter les procédures de passage de la frontière dans les provinces du Timor occidental pour ceux qui habitent dans les régions frontalières.

Pour terminer, je voudrais dire que mon pays apprécie beaucoup la contribution qu'apportent au

Timor-Leste des pays comme l'Australie, le Portugal et le Japon.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Kamallesh Sharma de son exposé détaillé sur la situation au Timor-Leste et de son compte rendu sur les progrès accomplis par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Sharma pour les efforts déployés par la MANUTO en vue de faciliter la transition du Timor-Leste vers un État-nation pleinement indépendant. Je pense que c'est le lieu de nous rappeler le rôle majeur qu'a joué dans l'élaboration et le lancement de ce processus au Timor-Leste le très regretté Sergio Vieira de Mello.

Le mandat de la MANUTO viendra à expiration dans sept mois. Certes, la Mission a jusqu'à présent réalisé des progrès considérables, en particulier dans les trois programmes clés des domaines suivants : stabilité, démocratie et justice; sécurité intérieure et maintien de l'ordre; et sécurité extérieure et contrôle des frontières. Mais il n'en demeure pas moins certains défis à relever. Certains de ces défis subsisteront après le départ de la MANUTO. Il est donc important que le rôle et la responsabilité de l'ONU ne prennent pas fin avec le retrait de la MANUTO. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il recommande la réalisation d'une évaluation objective des futurs besoins du pays, suivie de la présentation, par le Secrétariat, de propositions relatives au futur rôle de l'ONU au Timor-Leste. Nous accueillerons avec satisfaction toutes les suggestions et recommandations émanant du Secrétariat et de l'Ambassadeur Sharma à cet égard. Il est primordial de pérenniser et de consolider les réalisations obtenues à l'arrachée par la MANUTO et, avant elle, par l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO).

En effet, avec le concours de la MANUTO et de la communauté internationale, le Timor-Leste a accompli des progrès remarquables depuis son accession à l'indépendance en mai 2002. Toutefois, le mérite en revient en grande partie à la population et aux dirigeants est-timorais. Nous félicitons le Gouvernement est-timorais pour tout ce qu'il a réussi à accomplir en dépit des circonstances difficiles. Nous saluons tout particulièrement l'initiative audacieuse du Président Gusmão en faveur de la réconciliation des Timorais. Nous espérons que le Gouvernement est-

timorais s'efforcera de panser les nombreuses blessures du passé, que ce soit sur le plan interne ou externe.

Le Pakistan estime que l'établissement de relations étroites et amicales entre le Timor-Leste et l'Indonésie revêt la plus haute importance et servira au mieux les intérêts des deux pays. Nous nous félicitons de l'accord conclu en septembre dernier entre les Gouvernements indonésien et est-timorais au sujet de la frontière commune. Il s'agit d'un pas décisif pour renforcer la sécurité au Timor-Leste. Nous demandons aux deux parties de travailler ensemble pour régler tout problème en suspens et de resserrer la coopération régionale. Une telle coopération pourra également servir d'exemple dans d'autres régions du monde.

De notre point de vue, la tâche la plus difficile qui attend le Timor-Leste à long terme réside dans le développement de la prospérité économique. Nous convenons avec le Secrétaire général lorsqu'il écrit dans son rapport que l'assistance internationale devra se poursuivre et restera indispensable. Mais cette assistance est requise tant pour appuyer le mandat de la MANUTO que pour favoriser la reprise économique du Timor-Leste. Nous nourrissons l'espoir que la communauté internationale continuera d'aider ce pays à se tenir droit sur ses pieds, même après le départ de la MANUTO.

Malgré les nombreux défis qu'il lui reste à relever, le Timor-Leste constitue un triomphe pour l'ONU. Avant toute chose, il est un exemple majeur de la mise en oeuvre réussie du principe de l'autodétermination par l'ONU. D'autres peuples de par le monde, en particulier celui de Jammu-et-Cachemire, attendent de pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination, comme promis et énoncé dans les résolutions du Conseil de sécurité. Nous espérons que l'ONU et la communauté internationale s'inspireront de leur réussite exemplaire au Timor-Leste et s'emploieront à défendre le principe de l'autodétermination et la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité au Jammu-et-Cachemire.

Mme Menéndez (Espagne) (parle en espagnol) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et M. Sharma pour sa présentation.

L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration que va faire l'Italie au nom de l'Union européenne; je me limiterai donc à quelques observations.

Il convient de noter tout d'abord que les progrès réalisés par le Timor-Leste avec l'appui de la MANUTO dans sa première année et demie d'existence sont énormes et prometteurs. Les fondements d'un État démocratique, indépendant, respectueux des droits de l'homme, intégré régionalement, et qui maintient de bonnes relations avec tous les États de la région ont été établis.

Cependant, il reste beaucoup à faire, et pour cela le Timor-Leste a encore besoin de l'aide des Nations Unies. Comme le signale le rapport du Secrétaire général, il restera toujours, après la fin du mandat de la MANUTO, des besoins à satisfaire dans un certain nombre de domaines et, dans d'autres secteurs, l'assistance internationale continuera d'être indispensable. Nous attendons les suggestions que fera le Secrétariat au début de l'année prochaine pour répondre aux besoins après le 20 mai 2004.

À cet égard, l'Espagne considère que les Nations Unies devraient continuer à maintenir une présence ou une mission plus réduite, avec un mandat clair, approuvé par le Conseil de sécurité, afin de consolider les acquis, de remplir les tâches en cours, et d'atteindre les buts qui ont été fixés. Cette mission pourrait, par exemple, comporter quelques dizaines d'observateurs militaires et de police et un nombre suffisant de conseillers. Les incidences financières d'une telle présence seraient relativement faibles. En définitive, cela supposerait un très petit effort supplémentaire, en comparaison de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, mais indispensable pour parachever notre succès au Timor-Leste.

D'autre part, les progrès continus enregistrés dans les relations bilatérales avec l'Indonésie sont très encourageants. Nous nous félicitons, en particulier, de ce que le travail de délimitation des frontières terrestres soit pratiquement terminé, ainsi que l'engagement des deux gouvernements à promouvoir la réinstallation des Timorais de l'Est qui demeurent au Timor occidental et à faciliter le retour des réfugiés qui en décident ainsi.

Par ailleurs, en ce qui concerne les crimes commis au Timor-Leste en 1999, l'Indonésie a pris une mesure importante en faisant comparaître les auteurs de ces violations devant un tribunal spécial des droits

de l'homme mais nous sommes déçus par la tournure qu'a pris le déroulement des procès en première instance qui se sont conclus le 5 août. Les autorités judiciaires indonésiennes doivent garantir la transparence des procédures d'appel et veiller à ce qu'elles soient conformes aux normes internationales pour assurer que justice soit rendue.

L'Espagne prend acte avec satisfaction de l'engagement du Gouvernement du Timor-Leste à respecter les droits de l'homme. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans les inculpations des auteurs de crimes graves, grâce à l'aide de la MANUTO. Nous espérons que le Parlement national approuvera la législation portant création du Bureau du « Provedor » pour les droits de l'homme et la justice afin qu'il soit fonctionnel le plus rapidement possible.

Nous souhaiterions également mentionner la reprise des activités du tribunal d'appel, après plus d'un an de paralysie, et le projet de loi sur les élections des chefs et des conseils de village.

Mme d'Achon (France) : Je voudrais à mon tour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamallesh Sharma, pour les informations très détaillées qu'il vient de nous présenter, et de saluer la présence du représentant du Timor-Leste parmi nous.

Les observations que je souhaiterais faire, qui seront brèves, viennent en appui de la déclaration que doit prononcer tout à l'heure, au nom de l'Union européenne, le Représentant permanent de l'Italie. La France s'associe pleinement à cette déclaration.

Le dernier rapport du Secrétaire général démontre que l'action des Nations Unies, qui a été renforcée depuis mai 2003, et celles du peuple et du Gouvernement timorais ainsi que de leurs voisins, ont permis d'avancer de façon significative sur la voie du développement des capacités institutionnelles, économiques et sociales du pays et de sa pleine insertion dans la communauté internationale. La France s'en réjouit et félicite l'ensemble des parties impliquées dans cet effort.

Jusqu'en mai 2004, le rôle de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) se concentrera de plus en plus sur des missions de consolidation de la paix et de développement des capacités du pays par le transfert des responsabilités au Timor-Leste. À l'aide internationale doit répondre la

volonté active des Timorais de mettre pleinement en oeuvre leur nouvelle autonomie.

La France est néanmoins consciente de la nécessité qu'après mai 2004, une forme de soutien international devra être maintenue. Elle est ouverte aux initiatives qui pourraient être proposées dans ce sens. Une claire distinction devra cependant être faite entre la MANUTO et la présence ultérieure des Nations Unies. L'assistance internationale devra en effet avoir pour objectif essentiel, davantage encore qu'aujourd'hui, le développement des capacités timoraises dans les secteurs où cela sera nécessaire. Il nous paraît prématuré de désigner dès à présent l'ensemble de ces secteurs, mais certains semblent déjà, toutefois, s'imposer, tels que la police et la justice. Dans le domaine de la sécurité également, l'évaluation des besoins sera plus pertinente dans les mois qui précéderont l'échéance de 2004.

L'assistance internationale devra, en tout état de cause, être conçue comme une action coordonnée des différentes agences du système des Nations Unies, de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement, notamment. Elle devra, de plus, se déployer selon les termes d'une stratégie de sortie complète et définitive, qui est encore à formuler.

Il est donc important que le Secrétariat éclaire les membres du Conseil et la communauté des donateurs sur la situation prévisible en mai 2004, tant en matière de sécurité que dans les autres domaines de la vie publique du pays. À cet égard, le rapport du Secrétaire général annoncé pour le début de l'année 2004 devrait nous apporter des éléments d'analyse détaillés propres à permettre au Conseil de décider en connaissance de cause.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres délégations pour remercier le Secrétaire général de son dernier rapport sur la situation au Timor-Leste. Nos remerciements vont également à M. Kamallesh Sharma pour l'excellent rapport bien documenté qu'il a présenté aujourd'hui, ainsi qu'à son équipe et à lui-même pour le travail considérable qu'ils ont accompli avec dévouement.

L'Allemagne souscrit pleinement à la déclaration de l'Italie à la présidence de l'Union européenne, qui sera prononcée tout à l'heure.

L'Allemagne se félicite et soutient pleinement les efforts du Gouvernement du Timor-Leste sous la

direction du Président Gusmão, assisté par les Nations Unies, pour consolider les jeunes institutions politiques et pour assurer et soutenir les institutions démocratiques et l'état de droit pendant l'édification de la nouvelle nation. Nous nous félicitons de la stabilisation de l'environnement de la sécurité générale au Timor-Leste, comme l'a confirmé le dernier rapport du Secrétaire général. Dans ce contexte, nous constatons avec satisfaction que la constitution d'un corps de Police nationale du Timor-Leste est d'une façon générale en cours et que la police nationale, même si ses capacités et ses ressources restent limitées, a assumé la responsabilité des opérations policières dans tous les districts à l'exception de Dili, où le transfert de responsabilités se fera en janvier 2004. Nous en concluons que le plan de réduction des effectifs, détaillé dans la résolution 1473 (2003) s'est révélé être réaliste.

L'Allemagne se félicite du renforcement constant des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie, en particulier s'agissant de la question importante de la démarcation et de la réglementation de la frontière commune. Nous saluons la récente déclaration conjointe donnant pour instruction à la Commission frontalière mixte de parachever l'accord sur la frontière terrestre d'ici au 30 novembre 2003. Nous exhortons tous les intéressés à veiller à ce que ce délai soit respecté. À notre avis, l'instauration de relations de bon voisinage avec l'Indonésie est une condition préalable essentielle au développement réussi du jeune État du Timor-Leste.

L'Allemagne se félicite des progrès réalisés pour renforcer les institutions politiques et administratives du Timor-Leste, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2003/944). Nous convenons avec le Secrétaire général qu'un accent particulier devrait être placé sur le règlement rapide de la question des crimes graves qui ont été commis, et qu'une assistance internationale continue est nécessaire pour l'édification d'une administration civile efficace.

Nous voudrions aussi souligner l'importance d'un appareil judiciaire approprié et du renforcement de la promotion de la primauté du droit, qui représentent des éléments fondamentaux de toute nouvelle démocratie. Nous partageons pleinement l'analyse présentée aujourd'hui par M. Kamallesh Sharma. Nous pensons qu'un bon appareil judiciaire constitue la base de tout progrès, que ce soit pour consolider la paix ou pour

assurer le développement politique, économique et social.

Malgré les réalisations de ces trois dernières années et malgré la poursuite des progrès, des tâches importantes restent encore à accomplir au cours des mois et des années à venir. Notre objectif avoué reste de parvenir à un Timor-Leste stable, démocratique, et pouvant se passer de l'aide internationale. Toutefois l'Allemagne est consciente de ce que même après que la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) aura achevé son mandat avec succès, en mai 2004, la communauté internationale devra fournir un appui constant au pays.

En conséquence, nous convenons avec le Secrétaire général et avec M. Sharma qu'il est temps de faire le bilan des réalisations faites jusqu'à présent et de commencer à envisager les meilleurs moyens de satisfaire les besoins du pays, après le retrait de la MANUTO, afin de préserver au mieux cette réussite que représente le Timor-Leste pour la communauté internationale. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général et les propositions qu'il fera au Conseil de sécurité au début de l'année 2004.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais moi aussi m'associer aux orateurs précédents qui vous ont remercié d'avoir convoqué la présente séance sur le Timor-Leste. Je voudrais remercier également notre ami, M. Kamallesh Sharma, d'être revenu nous voir pour nous présenter cet excellent rapport sur la situation au Timor-Leste.

L'Angola apprécie grandement les progrès accomplis par le Timor-Leste depuis l'indépendance nationale, et ce, dans tous les domaines de la vie. Ces succès importants traduisent la volonté et la détermination sans équivoque du peuple est-timorais de parvenir à la paix et à la démocratie et d'avoir un avenir de progrès et de prospérité. En manifestant une détermination et une souplesse réelles dans le traitement de la situation au Timor-Leste, le Conseil de sécurité a apporté une remarquable contribution à la stabilisation et à la consolidation de l'indépendance du pays. Le Timor-Leste aura besoin de pouvoir compter sur l'appui indéfectible de la communauté internationale, et nous comptons bien que le Conseil de sécurité reste à l'avant-garde des efforts déployés pour

que le pays devienne une société moderne et démocratique.

Des événements importants ont eu lieu au Timor-Leste au cours du mois écoulé, sur lesquels M. Sharma nous a fourni des informations ce matin. La situation politique s'améliore de manière régulière. Les institutions politiques fonctionnent normalement et s'étendent au niveau local. L'on en prendra pour preuve l'élection des chefs de villages et la politique de « présidence ouverte », visant à donner aux dirigeants politiques l'occasion de dialoguer avec la base.

Ma délégation se félicite de l'amélioration des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Les pourparlers conjoints qui ont lieu sur divers problèmes importants, tels que la démarcation des frontières terrestre et maritime et la réforme des institutions judiciaires, sont autant de contributions tangibles à la consolidation de la situation politique au Timor-Leste.

L'amélioration de la situation en matière de sécurité est une autre évolution importante, dont nous espérons qu'elle deviendra une constante au Timor-Leste. À cet égard, ma délégation appuie entièrement les efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et par le Comité de renforcement institutionnel de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) dans le domaine administratif et législatif en vue d'améliorer l'efficacité de la Police nationale et d'étendre son rôle à tout le territoire national. Nous appuyons les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2003/944) en ce qui concerne les nouveaux efforts nécessaires pour mettre en place des institutions et un cadre juridique appropriés, et assurer ainsi une force de police ouverte et démocratique où le recrutement est fondé sur le mérite.

Nous appuyons sans réserve les efforts du Gouvernement est-timorais pour garantir la présence du Service de déploiement rapide de la PNTL, jusqu'à ce que les Est-Timorais aient suffisamment confiance en ceux pour exécuter les tâches effectuées par ce service. Il s'agit d'un investissement que la communauté internationale doit continuer de faire, afin de garantir la pleine réussite des efforts d'édification de l'État du Timor-Leste.

Les questions clefs de la sécurité extérieure et de l'intégrité territoriale fournissent également matière à satisfaction dans l'évaluation générale de la situation. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour le

développement des forces armées timoraises, en particulier s'agissant de l'augmentation des contingents et du renforcement des capacités. La coopération de la composante militaire de la MANUTO demeure cruciale, et elle doit s'intensifier afin de garantir la sécurité intérieure du Timor-Leste après le départ de la MANUTO.

Beaucoup reste donc à accomplir pour la jeune nation du Timor-Leste. La situation économique difficile, encore aggravée par la sécheresse, est une source de profonde préoccupation sur laquelle il faut se pencher tout particulièrement. Il est essentiel de préserver l'engagement constant des donateurs bilatéraux et l'aide des autres institutions, telles que la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme alimentaire mondial, afin d'encourager la remise en état des infrastructures, d'améliorer les services publics et de garantir la sécurité alimentaire. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle appuie les efforts de la MANUTO pour achever avec succès son mandat.

Les politiques économiques et sociales menées par le Gouvernement est-timorais pour mettre en place une législation économique appropriée ainsi que des mesures d'incitation à la création d'emplois, développer la formation professionnelle, renforcer la confiance des investisseurs et encourager la croissance économique, sont des politiques saines qui ont d'ores et déjà produit de bons résultats. Nous sommes convaincus, qu'à moyen et à long terme, ces politiques auront un impact important sur la vie économique et sociale de la population est-timoraise.

Nous espérons que l'ONU continuera d'appuyer les efforts de consolidation de la paix au Timor-Leste, notamment en répondant aux besoins les plus urgents en matière de sécurité et de stabilité, en renforçant la capacité des institutions démocratiques, en assurant la primauté du droit et la liberté de mouvements, en fortifiant l'économie et une administration civile durable.

Enfin, je saisis cette occasion pour féliciter une fois de plus, le Gouvernement du Timor-Leste et réaffirmer notre amitié au peuple de ce pays – un peuple dont les aspirations et les rêves sont profondément partagés par le peuple angolais.

M. Sow (Guinée) : Mes premiers mots seront pour remercier M. Kamallesh Sharma, Représentant

spécial du Secrétaire général, pour les informations précieuses qu'il vient de nous communiquer, et pour le travail remarquable qu'accomplit la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) sous sa direction.

Deux mois et demi après les attentats contre le siège des Nations Unies à Bagdad, on ne saurait débattre de la MANUTO sans se souvenir de M. Sergio Vieira de Mello qui, en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général, et chef de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), a su cultiver la confiance en la mission des Nations Unies dans ce pays en jetant les bases d'un État viable. Ma délégation voudrait saisir la présente occasion pour lui renouveler, à titre posthume, toute sa reconnaissance.

Ma délégation prend note du rapport à l'examen, qui décrit de façon substantielle le développement de la situation sur le terrain. Elle se réjouit de l'évolution politique favorable dans le pays, notamment celle basée sur la proximité appelée « présidence ouverte » et « dialogue national sur la gouvernance locale », initiés par le Président Gusmão. Elle fonde l'espoir que les efforts initiés dans ce sens seront couronnés de succès.

La bonne coopération entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire dans la gestion des affaires du pays est révélatrice de la volonté et de la détermination des autorités à résoudre les problèmes, dans un cadre concerté. Nous sommes également encouragés par les contacts entre les autorités timoraises et celles des pays voisins, en vue du règlement des questions en suspens pour la consolidation de leurs relations. Nous nous félicitons aussi de l'adhésion du Timor aux organisations, institutions, organismes et agences spécialisées des Nations Unies.

Dans le cadre de la contribution de l'Organisation des Nations Unies, ma délégation se réjouit des progrès importants réalisés pour atteindre les objectifs énoncés dans le plan d'exécution du mandat de la MANUTO. Elle estime, toutefois, qu'il convient d'en tirer les leçons, et de projeter une stratégie de sortie qui permettra aux Timorais de prendre la relève de façon durable.

S'agissant du Programme I, relatif à la stabilité, à la démocratie et à la justice, ma délégation apprécie l'appui à l'administration publique, notamment par le recrutement et la formation des fonctionnaires, dans la

perspective du transfert des compétences. Elle note que la question des ressources est indispensable à la réalisation des objectifs de la MANUTO, en vue de résoudre les besoins dont l'administration du Timor aura besoin.

À cet égard, nous exhortons les donateurs à honorer leurs engagements en vue d'éviter les retards dans le déploiement des conseillers. Ce qui permettra de pourvoir à temps les postes retenus.

Quant à l'assistance aux enquêtes dans le cas de crimes graves, nous encourageons les poursuites et en appelons à tous les acteurs impliqués dans ce processus, à coopérer avec les instances judiciaires compétentes. Nous nous réjouissons de la prorogation par le Parlement, du mandat de la Commission accueil, vérité et réconciliation, dont nous apprécions les activités.

Le Programme II, sur la sécurité intérieure, et le maintien de l'ordre demeure un volet non moins important des tâches à accomplir. Ma délégation apprécie le calme relatif au cours de la période sous revue, découlant des efforts engagés par la Police nationale du Timor-Leste et de sa coopération avec la police de la MANUTO. Elle encourage cette tendance pour le renforcement de la capacité institutionnelle et opérationnelle de cette Police. Ce qui permettra à celle-ci d'assumer ses responsabilités, conformément aux normes internationales en vigueur, et d'assurer à terme la sécurité et le maintien de l'ordre sur toute l'étendue du territoire.

Nous exhortons les autorités timoraises et indonésiennes à dynamiser leur coopération, afin d'assurer la sécurité à leur frontière. Par ailleurs, il y a lieu de noter la coopération accrue entre les militaires de la MANUTO, les policiers internationaux et les forces armées timoraises, ainsi que la Police nationale du Timor-Leste, dans le cadre de l'exécution du Programme III, sur la sécurité extérieure et le contrôle des frontières. Celle-ci mérite d'être poursuivie.

Nous suggérons que la communauté internationale, notamment les Nations Unies, s'assure que le transfert des responsabilités en matière de défense au Gouvernement est-timorais, prévu pour le 20 mai 2004, soit accompagné de mesures permettant à celui-ci d'assumer ses responsabilités.

Sur un autre plan, ma délégation note avec préoccupation les difficultés qui entravent l'exécution

des programmes socioéconomiques du Timor-Leste. Elle est d'avis que la réduction du produit intérieur brut d'au moins 3 % en 2002-2003, et une nouvelle réduction de 2 % au cours de l'exercice budgétaire en cours, procèdent de la diminution des contributions des donateurs, de la réduction de la présence des Nations Unies, et de la relative stagnation de l'activité commerciale. Ces facteurs sont de nature à laisser des interrogations.

C'est pourquoi, nous serons reconnaissants à M. Sharma de bien vouloir nous donner des explications complémentaires sur l'appui des institutions, organismes et agences spécialisées du système des Nations Unies aux politiques économique et sociale du Timor-Leste.

La communauté internationale a consenti d'énormes sacrifices à la cause de la paix, de la sécurité et du développement du Timor-Leste, qu'il convient de poursuivre pour permettre aux Timorais d'assumer pleinement leurs responsabilités, à la fin de la Mission des Nations Unies. Tout en prenant bonne note des recommandations du Secrétaire général, qu'elle appuie, ma délégation attend, avec intérêt, les suggestions supplémentaires que le Secrétariat se propose de publier dans un rapport au début de 2004.

M. Konouzine (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamallesh Sharma, des renseignements détaillés qu'il nous a fournis sur l'évolution de la situation au Timor-Leste, et nous nous félicitons que la situation dans le pays se soit stabilisée.

Nous nous félicitons des succès obtenus par les autorités du nouveau gouvernement, avec l'appui actif de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), pour poser les bases du fonctionnement de la fonction publique, de la force de police, d'un système judiciaire et d'une armée.

Cependant, nous notons que les institutions d'État qui se forment à Timor-Leste restent fragiles. Nous nous félicitons des changements positifs dans les relations entre Timor-Leste et l'Indonésie, notamment sur les questions aussi importantes que le tracé de la frontière et la réglementation de la frontière commune.

L'instauration et le maintien de relations fructueuses et de bon voisinage avec les pays voisins

est un préalable à l'établissement et au développement du jeune État du Timor-Leste.

Il est très important de créer et de renforcer une armée nationale et la Police nationale en vue de créer un État viable et indépendant. Nous approuvons les efforts de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) visant à former les forces militaires et de police. Nous nous félicitons de l'élargissement des domaines de responsabilité des nouvelles forces militaires et de police du Timor-Leste, qui se fait dans le respect des délais et sans de graves difficultés.

La promotion du développement socioéconomique du Timor-Leste par les donateurs multilatéraux et bilatéraux est extrêmement utile pour la stabilité à long terme du pays. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de promouvoir l'appui des donateurs au Gouvernement du Timor-Leste dans le cadre de ses efforts visant à réaliser les principaux objectifs de son plan de développement national.

Le succès des activités de maintien de la paix des Nations Unies au Timor-Leste et les acquis obtenus par les autorités nationales dans la mise en place d'institutions nationales ne doivent pas se limiter à ce pays. Le Conseil de sécurité doit traiter d'autres situations difficiles, telles que celle qui est en train d'être réglée au Timor-Leste, dans d'autres parties du monde. Cela inclut le renforcement de l'administration de l'État, le développement de la démocratie, l'engagement de poursuites en cas de crimes graves, la réconciliation nationale, le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux structures nationales, y compris la mise en place d'une capacité de réaction pour contrer les groupes armés, la mise en oeuvre de programmes de reprise économique, la garantie de l'emploi aux anciens combattants, la normalisation des relations avec les pays voisins, et le renforcement de la sécurité aux frontières et des autres aspects du régime des frontières. La liste est loin d'être exhaustive. L'expérience acquise dans ces domaines au Timor-Leste doit être rentabilisée. Le Conseil de sécurité encouragera ce fait de toutes les manières possibles.

Pour terminer, nous voudrions souhaiter au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamallesh Sharma, et à tout le personnel de la MANUTO d'autres succès dans l'accomplissement des tâches qui leur ont été confiées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer à l'attention des collègues et de ceux qui envisagent d'intervenir que l'on m'a demandé de préciser mes intentions sur la conduite du reste des travaux au vu de l'heure tardive. J'envisage de terminer la réunion ce matin. Nous poursuivrons donc notre séance et je demande à ceux qui interviennent de voir s'ils peuvent rendre leur présentation plus concise.

M. Maquieira (Chili) (*parle en anglais*) : Je ne sais pas si je peux rendre ma présentation plus concise, mais je vais essayer de la rendre plus courte.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de présider nos travaux et d'avoir convoqué cette très importante réunion sur le Timor-Leste. Nous sommes reconnaissants d'avoir le rapport exhaustif (S/2003/944) que nous a présenté le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamallesh Sharma, que nous avons le plaisir de voir ici présent au Conseil. Je dois également exprimer notre gratitude pour le travail effectué par l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello, mort tragiquement dans l'attentat de Bagdad au mois d'août dernier. Nous savons tous que son dévouement, son travail ardu et son rôle unificateur l'ont rendu indispensable dans le processus d'indépendance du Timor-Leste.

Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général quant aux progrès réalisés par un Timor-Leste indépendant, en particulier en ce qui concerne les progrès ayant permis l'instauration de structures de base au Timor-Leste, telles qu'une administration publique efficace et une force de police professionnelle.

Nous pensons qu'il est très important que la sécurité se soit améliorée au cours des premiers mois de cette année. Nous estimons que le rôle de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) a été fondamental en la matière. Nous apprécions également les efforts déployés par le Gouvernement de ce pays sous l'autorité du Président Gusmão.

Un élément essentiel dans ce processus est la mise en place d'une administration publique en mesure de répondre aux futurs et importants défis pour le Timor-Leste. À cet égard, nous voudrions souligner le travail réalisé par le Groupe d'appui civil, qui forme

des administrateurs et apporte un soutien appréciable à l'administration du nouveau pays. Nous apprécions également la formation et les services consultatifs assurés par la MANUTO dans la région, mais nous notons un besoin de coopération durable dans ce processus, en particulier pour concrétiser les engagements financiers pris et fournir les conseillers nécessaires.

S'agissant des droits de l'homme, nous apprécions l'aide de la MANUTO en ce qui concerne le problème des crimes graves et la clarification des situations concernant les crimes commis en 1999. Mais nous savons que les procès ne prendront pas fin avant juin 2004 et qu'une assistance extérieure sera nécessaire pour finaliser ce processus.

À cet égard, nous voudrions souligner le fait que la coopération de l'Indonésie est indispensable en vue de juger les personnes accusées de ces crimes. Nous exhortons donc les parties à continuer de travailler dans un véritable esprit de coopération. Nous nous félicitons de la tenue de rencontres régulières entre le Timor-Leste et l'Indonésie, qui renforcent sans cesse leurs relations bilatérales.

Il doit y avoir un développement économique pour progresser sur la voie d'une véritable stabilité. Celui-ci devrait permettre au Timor-Leste de vaincre la pauvreté, de créer des emplois et d'améliorer le bien-être de la population ainsi que la situation socioéconomique du pays. Nous voulons donc insister sur les programmes de reprise économique, d'emploi et de stabilité en faveur des anciens combattants et des communautés du Timor-Leste ainsi que sur le programme d'appui à la transition, initiatives réalisées par le système des Nations Unies.

Nous estimons également qu'il est fondamental pour la communauté internationale de rester engagée dans les domaines de l'administration publique, de la justice et de la formation sur les questions de droits de l'homme. À cet égard, nous partageons l'avis selon lequel il est nécessaire de prendre des mesures pour répondre aux divers besoins du Timor-Leste, une fois la Mission achevée, à la fin du mois de mai 2004.

Pour terminer, je souhaite à M. Kamallesh Sharma et à la MANUTO plein succès d'ici la fin de la Mission.

M. Thompson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni partage les réflexions de

l'Italie et la déclaration qu'elle fera dans l'exercice de la présidence de l'Union européenne. Je voudrais faire quelques commentaires à titre national.

Mon premier commentaire est de féliciter le Gouvernement du Timor-Leste et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), sous la direction de M. Kamalesh Sharma, et son équipe pour les résultats obtenus depuis le dernier exposé de M. Sharma au Conseil, en particulier pour ce qui est du renforcement de la capacité de l'administration publique et de la force de police. Nous sommes d'accord avec l'observation du Secrétaire général, citée ce matin par M. Sharma, indiquant que le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont les deux faces d'une même pièce. Après la MANUTO, l'assistance internationale sera essentielle pour assurer le succès du maintien de la paix actuellement en cours. Alors que nous approchons de la fin de la phase du maintien de la paix, nous devons d'abord assurer une transition sans heurt vers la consolidation de la paix, avec le maintien d'une assistance internationale. Deuxièmement, nous devons identifier des arrangements efficaces avant cet engagement international. Troisièmement, le rôle que joueront les Nations Unies dans cet engagement international devra être clair, et ce rôle nous paraît essentiel.

Le rapport du Secrétaire général, au début de l'année prochaine, devra donc présenter des propositions claires au Conseil pour le développement du Timor-Leste durant les derniers mois de la MANUTO une fois que celle-ci a pris fin. Nous attendons avec intérêt de poursuivre le dialogue, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, avec M. Sharma et son équipe ainsi qu'avec les pays intéressés, à l'intérieur et à l'extérieur du Conseil.

Entre-temps, malgré tous les efforts déjà en cours, nous devons chercher à en faire davantage pour que la MANUTO puisse réaliser ce qui est encore possible pendant les sept mois qui lui restent. Cela exigera un engagement considérable de la part du Gouvernement du Timor-Leste, de la part de l'ONU et de la part d'autres partenaires de développement.

Le Royaume-Uni voudrait mettre en exergue trois domaines sur lesquels il faudrait se concentrer, mais il ne s'agit pas là, à notre avis, d'une liste exhaustive.

Le premier domaine a trait à la délimitation des frontières. Nous sommes préoccupés par les retards intervenus dans le parachèvement de la délimitation

des frontières. Il est important que ce processus soit achevé avant le départ de la MANUTO. Nous espérons que l'Indonésie et le Timor-Leste continueront de développer leurs relations, et que l'engagement pris par les deux parties en vue de finaliser l'accord sur la délimitation des frontières aboutira à un règlement rapide de la question.

Le deuxième domaine a trait aux lacunes qui persistent dans le secteur judiciaire. M. Sharma nous en a parlé ce matin. Pour ce qui est du Tribunal spécial, nous sommes d'accord avec la déclaration du Secrétaire général qui indique dans son rapport que les auteurs de violations graves des droits de l'homme doivent être traduits en justice. Et nous aimerions que M. Sharma nous fasse des propositions quant à la meilleure façon d'y parvenir.

Nous nous félicitons des progrès réalisés par le groupe des crimes graves et nous attendons donc avec intérêt les recommandations de l'ONU sur la façon de traiter de la question des crimes graves après mai 2004.

Enfin, un autre domaine doit mobiliser notre attention, c'est le renforcement continu des capacités de la force de police du Timor-Leste. M. Sharma a décrit les défis considérables à relever. Le Royaume-Uni travaille en étroite coopération avec l'Australie sur d'éventuels projets d'assistance à la police, et nous espérons que d'autres pays fourniront également de l'aide dans ce domaine.

M. Atieh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Ma délégation voudrait remercier M. Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), de son exposé complet et détaillé. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport sur la MANUTO.

Ma délégation se félicite de l'évolution politique survenue au Timor-Leste, notamment en ce qui concerne le développement des institutions politiques et les relations du Timor-Leste avec les autres États de la région et tous les pays du monde. Nous nous réjouissons également que le Président Gusmão ait lancé son programme de présidence ouverte et transparente et qu'il mette l'accent sur les questions de sécurité, et nous nous félicitons également des efforts continus du Gouvernement visant à maintenir la gouvernance ouverte nécessaire à la participation du peuple au processus politique.

Ma délégation se félicite des efforts faits par les dirigeants du Timor-Leste et de l'Indonésie pour promouvoir de solides relations d'amitié entre les deux pays. Nous sommes favorables à de telles relations et appelons à leur renforcement dans tous les domaines, dans l'intérêt des peuples timorais et indonésiens. Il faut également que soient examinées toutes les questions importantes telles que la délimitation des frontières et la facilitation du retour des réfugiés qui souhaitent rentrer au Timor-Leste.

Ma délégation appuie la promotion de la justice, de la démocratie et de la stabilité au Timor-Leste grâce à l'adoption du cadre juridique nécessaire et à la promulgation de lois, de règles et de règlements relatifs aux travaux institutionnels. Nous devons souligner ici la nécessité d'une assistance internationale continue dans de nombreux secteurs essentiels pour veiller à ce que les besoins vitaux du Timor-Leste soient satisfaits.

Ma délégation appuie les efforts déployés par le système des Nations Unies pour le développement économique et social du Timor-Leste, en dépit des défis énormes qu'il faut encore relever. Nous nous félicitons de la coopération entre la MANUTO et le Gouvernement du Timor-Leste pour consolider la sécurité interne et externe, afin d'éviter tout événement susceptible de déstabiliser la situation au Timor-Leste.

En conclusion, ma délégation aimerait réitérer ses remerciements à M. Sharma et à son équipe, ainsi qu'à tous les membres de la MANUTO pour tout ce qu'ils ont fait en vue d'assurer la stabilité et le progrès dans ce pays.

M. Tidjani (Cameroun) : Ma délégation est particulièrement heureuse de souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général au Timor-Leste, l'Ambassadeur Kamallesh Sharma. Ma délégation lui est reconnaissante de l'exposé exhaustif et précis dont il vient de nous gratifier pour présenter l'excellent rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Il y a 17 mois, nous assistions à la restauration de l'indépendance du Timor-Leste et à la transformation de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) en MANUTO. Depuis lors, des progrès importants ont été accomplis pour mettre ce jeune pays ami sur la voie de la stabilité politique et sécuritaire et du développement économique et social.

Le rapport qui nous a été soumis dresse un état des lieux objectif de la situation au Timor-Leste, et formule des recommandations auxquelles mon pays souscrit pleinement. Pour l'essentiel, ma délégation fera quelques brèves remarques sur l'action politique et diplomatique des Timorais, sur la fructueuse coopération entre la MANUTO et le Gouvernement timorais, et s'arrêtera sur les perspectives économiques à court et à moyen termes au Timor-Leste.

De façon générale, depuis le 20 mai 2002, les autorités timoraises n'ont pas démerité, au contraire. Elles ont su transcender leurs divergences, et les principaux dirigeants ont choisi dans leur grande sagesse de mettre leurs fortes personnalités au service du peuple timorais. Aujourd'hui, le Président et le Gouvernement cohabitent dans une dynamique constructive, mobilisant et faisant participer le maximum de citoyens à la gestion des affaires locales. Après une période de rodage inévitable, le pouvoir judiciaire a pris désormais ses marques, et l'un des terrains sur lesquels il a fort heureusement engagé une action vigoureuse concerne la lutte contre l'impunité.

L'autre volet qu'il convient de relever pour s'en féliciter, c'est la politique extérieure régionale du Timor-Leste. La coopération du Timor avec ses voisins, l'Australie et l'Indonésie, peut être qualifiée d'exemplaire, et il pourrait en recueillir très rapidement des retombées importantes sur les plans économique, politique ou sécuritaire. Le Cameroun ne peut qu'encourager cette orientation et faire droit à l'Indonésie et à l'Australie pour leur contribution positive aux côtés du Timor-Leste.

Le rapport du Secrétaire général rend compte avec brio de la mise en oeuvre par la MANUTO des divers programmes en cours en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration publique ou de la justice. Le Cameroun voudrait s'associer à l'appel lancé aux donateurs, pour qu'ils financent les postes de conseillers civils dont l'importance a été soulignée pour la mise en place d'une administration timoraise compétente, performante et efficace. De même, des moyens substantiels sont, nous semble-t-il, urgemment nécessaires à la formation des juges, du personnel pénitentiaire et des autres éléments clefs du système judiciaire.

Dans le cas des crimes graves, la lutte contre l'impunité que le Conseil exige des autorités timoraises

ne peut être menée avec succès jusqu'au bout que si l'appui au système judiciaire est renforcé. À ce stade, il convient d'apprécier à leur juste valeur les progrès accomplis et les résultats enregistrés.

Dans le domaine de la sécurité intérieure et extérieure, ma délégation voudrait féliciter la MANUTO pour le travail accompli, aussi bien dans la formation de la police que de l'armée. L'on peut néanmoins continuer de s'interroger sur ce qui se passera après 2004, c'est-à-dire après le départ de la MANUTO, s'agissant notamment de la mise en place d'une armée à même d'assumer ses responsabilités sur l'ensemble du territoire. Ici, dans le domaine sécuritaire comme ailleurs, l'appui de la communauté internationale est incontournable, si l'on veut accélérer le processus d'appropriation.

Ceci m'amène à ma dernière remarque de fond. Le Timor-Leste dispose de potentialités économiques réelles, et les arrangements conclus avec l'Australie dans le secteur des hydrocarbures commandent un réel optimisme à moyen terme. Malheureusement, à court terme, les besoins de financement du pays ne peuvent être couverts sans les soutiens extérieurs. Le rapport souligne une baisse régulière du produit intérieur brut, qui devrait se poursuivre l'année prochaine. Le chômage reste important, et les secteurs sociaux tels que l'éducation ou la santé connaissent des difficultés réelles. En attendant le printemps pétrolier timorais, la communauté internationale se doit d'accorder un appui soutenu au Gouvernement et à l'économie timorais. Les efforts réels produits par les autorités en place justifient amplement cet appui.

Je me félicite que le Représentant spécial et toute l'équipe de la MANUTO soient si résolument engagés aux côtés des Timorais. Parce que faisant réellement oeuvre utile, ils méritent toute notre appréciation.

M. Pujalte (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Directeur de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor Oriental (MANUTO), l'Ambassadeur Kamallesh Sharma, pour la présentation du Rapport du Secrétaire général concernant les progrès réalisés dans l'application du mandat de la Mission (S/2003/944).

La Constitution mexicaine énonce les principes que l'État mexicain doit respecter et promouvoir dans ses relations extérieures. Le premier de ceux-ci est l'autodétermination des peuples. C'est pourquoi le Mexique a été très honoré d'accompagner, depuis le

Conseil de sécurité, le peuple du Timor-Leste au cours des deux dernières années de son cheminement vers la mise en place d'un État libre, souverain et indépendant. Les relations diplomatiques établies entre les Gouvernements du Mexique et du Timor-Leste réaffirment les liens d'amitié et de coopération entre les deux peuples.

Aujourd'hui qu'approche la fin du mandat de la MANUTO et qu'il est nécessaire, comme l'a mis en évidence le rapport du Secrétaire général, de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale et de continuer à fournir une assistance technique dans différents domaines, ma délégation réaffirme qu'elle est disposée à collaborer avec les représentants de Timor-Leste dans tous les forums et organes spécialisés de l'Organisation des Nations Unies.

Bien que certaines tâches restent à compléter, l'histoire récente du Timor-Leste est déjà un remarquable succès, car celle-ci témoigne de ce qui peut être accompli en peu de temps avec l'appui sans réserves de la communauté internationale et dans le respect de la volonté des peuples. Le Mexique salue le programme de « présidence ouverte » adopté par le Président Xanana Gusmão, ainsi que l'initiative de « gouvernance ouverte ». Garder le contact avec le peuple et prendre en compte ses besoins sont en effet des éléments fondamentaux pour assurer un gouvernement de qualité.

Il est tout aussi important de développer des rapports de bon voisinage. C'est pourquoi mon pays se félicite du maintien et de l'approfondissement des contacts et relations entre l'Indonésie et le Timor-Leste, comme des avancées enregistrées dans l'établissement de frontières maritimes avec l'Australie. La seule voie possible entre les pays qui partagent des frontières est celle du respect et de la coopération. Une telle approche bénéficie aux deux, y compris quand il s'agit de pays de taille différente.

Le mandat de la MANUTO touche à sa fin et elle laissera derrière elle des preuves du progrès réalisé. Il a été d'une importance fondamentale que la communauté internationale ait maintenu un engagement ferme et soutenu, et que la Mission ait bénéficié de la souplesse nécessaire pour s'adapter aux nécessités et à l'évolution des conditions sur le terrain. Ce sont des leçons importantes pour l'avenir.

Il est nécessaire d'avoir une stratégie de sortie efficace qui prenne en compte la situation sur le

terrain, afin d'appuyer les programmes en cours, avec la participation des différents organes du système des Nations Unies et des institutions financières internationales. À cette fin, il est indispensable que le Conseil de sécurité coordonne son action avec celle des autres organes de l'Organisation, ainsi qu'avec les institutions spécialisées, en tenant compte des mandats et compétences respectifs de chacun.

Le rapport du Secrétaire général rend compte, entre autres, de revers dans le domaine de l'administration de la justice, en particulier dans le jugement des personnes inculpées de crimes graves, ce qui est particulièrement inquiétant. Nous appuyons par conséquent l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que les accusés doivent être mis à la disposition de la justice. Il est indispensable de combattre l'impunité. De même, nous devons redoubler d'efforts pour qu'il y ait un plus grand nombre de juges formés et que l'accès de la population aux tribunaux soit facilité.

Il est également nécessaire de poursuivre le travail de recrutement et de formation des personnels militaire et policier du Timor-Leste, de même que les initiatives destinées à promouvoir la confiance au sein de la population civile. La formation de ces personnels doit porter notamment sur les droits de l'homme.

La réduction progressive des contingents de la MANUTO doit se poursuivre, en fonction du développement des capacités nationales et de la situation sur le terrain. Il est encourageant de constater qu'il n'y a pas eu au cours de la période récente répétition des événements survenus à la fin de 2002 et au début de cette année. Il est primordial que les forces de l'ONU et les Gouvernements de Timor-Leste et d'Indonésie coordonnent leurs actions en matière de sécurité extérieure et de contrôle des frontières. C'est pourquoi nous appelons à un renforcement de leurs liens de coopération dans ce domaine.

Une stratégie efficace doit aussi être élaborée pour faire face à la tâche fondamentale que constitue la réintégration des 26 000 réfugiés timorais. Pour cela, il faut que le Conseil appuie les efforts menés par le Gouvernement pour encourager et soutenir des réunions de conciliation sur les frontières et promouvoir la réconciliation nationale, avec le soutien du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations.

Au cours du processus de transition, le système des Nations Unies devra renforcer sa présence pour apporter au Timor-Leste l'assistance et la formation qui lui permettront de développer son potentiel et d'améliorer ses indicateurs socioéconomiques. Le même engagement est attendu des institutions financières internationales. Le fonds permanent qui sera créé en coopération avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale doit bénéficier à la population de ce pays.

Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion d'exprimer mon profond respect à l'Ambassadeur Sharma et à tout le personnel de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) face au dévouement total dont ils font preuve au Timor-Leste. Nous saluons et nous remercions également le personnel qui a participé à la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) et à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Nous nous joignons à ceux qui ont rendu hommage à la mémoire de Sergio Vieira de Mello, lequel a joué un rôle fondamental comme Administrateur de la transition, ainsi que du personnel qui a perdu la vie au Timor-Leste, en particulier des membres de la MINUTO, qui sont morts au cours des terribles événements de 1999.

Le sacrifice de ces personnes est ce qui a conduit mon pays à présenter le texte de la résolution 1502 (2003), pour doter le Conseil de sécurité d'un instrument permettant de prévenir et de combattre ce type de violence. L'impartialité et la neutralité du personnel humanitaire ne doivent pas être confondus de l'indifférence. Le personnel qui mène à bien les activités humanitaires au Timor-Leste et ailleurs n'agit pas seul.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je voudrais moi aussi remercier l'Ambassadeur Sharma d'être des nôtres aujourd'hui. Nous nous félicitons du succès de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), qui est à mettre au crédit de quelques personnes dévouées, dont, bien sûr, l'Ambassadeur Sharma, ses collègues et le regretté Sergio Vieira de Mello.

Nous applaudissons le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste, qui ont fait de gros progrès dans le développement des institutions politiques de leur pays

et l'établissement de bonnes relations diplomatiques avec les pays voisins et les pays extérieurs à la région.

Nous engageons les donateurs à continuer d'appuyer les progrès accomplis au Timor-Leste, notamment en fournissant des conseillers financés par des fonds bilatéraux pour pourvoir les postes vacants. Nous invitons également le Gouvernement du Timor-Leste à faire ce qui est en son pouvoir pour favoriser le respect de la primauté du droit, s'occuper des allégations de brutalités policières et adopter les cadres juridiques d'administration civile recommandés par l'Ambassadeur Sharma.

Le mandat de la MANUTO se termine en mai 2004. Nous sommes d'accord avec la suggestion faite par le Secrétaire général dans son rapport du 6 octobre, à savoir que la communauté internationale doit commencer à examiner les meilleurs moyens de satisfaire les besoins du pays après le retrait de la Mission. Nous sommes prêts à participer à cette discussion avec nos partenaires du Conseil ainsi que les autres pays intéressés, notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Portugal et le Japon.

Nous convenons que la communauté internationale doit continuer de s'employer à établir la sécurité et la stabilité au Timor-Leste après le mois de mai. Nous saluons l'initiative prise par le Gouvernement australien de proposer différentes façons de poursuivre cette participation. Nous attendons également avec intérêt de voir les nouvelles propositions du Secrétariat, promises dans le rapport du 6 octobre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Timor-Leste.

M. Guterres (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer, Monsieur le Président, vous transmettre ainsi qu'aux familles endeuillées les condoléances de mon gouvernement.

Je tiens à vous remercier de cette occasion qui nous est donnée d'intervenir au Conseil de sécurité. Je vous souhaite plein succès pour votre présidence. C'est un grand honneur pour nous que de saluer la présence ici de l'Ambassadeur Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général au Timor-Leste. Son analyse de la situation au Timor-Leste est des plus importantes pour mon gouvernement.

Je voudrais également exprimer notre satisfaction au Représentant spécial adjoint, Sukehiro Hasegawa, ainsi qu'à tous les membres de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour tous les succès que nous avons remportés ensemble ces derniers mois. Grâce à la présence des forces de maintien de la paix, de la police et des experts civils, et à la consolidation du processus et des institutions démocratiques, nous avons réussi à maintenir ensemble une démocratie stable et dynamique.

En janvier dernier, le Gouvernement a engagé un processus permettant d'amener la gouvernance aux populations des zones reculées. Les collectivités de ces régions ont saisi cette occasion pour exposer leurs préoccupations et leurs priorités. Ces discussions ont permis au Gouvernement de donner des explications sur son plan de développement national, le programme gouvernemental, les ressources disponibles et les problèmes à surmonter.

Dans le domaine des télécommunications, nous avons lancé un projet ambitieux, consistant à équiper d'ici la fin de l'année tous les districts clefs en communications fixes et mobiles pleinement opérationnelles, en vue de doter la radio et la télévision de meilleures conditions techniques.

Le secteur de l'agriculture est un domaine prioritaire du plan de développement national. Des efforts sont faits pour accroître notre productivité dans ce secteur, qui est la plus faible d'Asie. Plus de 60 % du système d'irrigation a été réparé et de nouveaux systèmes ont été construits.

Le Gouvernement, avec l'aide des donateurs, a rétabli l'électricité dans 55 districts secondaires et procède actuellement à des études de faisabilité dans le domaine de l'hydroélectricité.

Une politique nationale de santé a été adoptée. Une grande partie de l'infrastructure a été remise en état mais le paludisme et la tuberculose restent très répandus. Nous avons besoin de plus de médecins, d'infirmières, de sage-femmes et d'ambulances. Récemment, la communauté de Mauschiga, un village éloigné, a demandé une aide médicale au Directeur exécutif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, de passage dans la région, et l'a remercié de sa proposition de faciliter les soins médicaux à la population, dont une partie souffre de blessures de guerre exigeant des soins médicaux urgents.

Malgré les efforts déployés pour reconstruire 700 des 900 écoles détruites en 1999, 25 % de nos enfants n'ont toujours pas accès aux structures officielles d'éducation.

Nous espérons que la loi sur les investissements qui est actuellement à l'examen au Parlement permettra des investissements accrus dans d'autres secteurs de l'économie, et non seulement dans les secteurs gazier et pétrolier. Le Timor-Leste continuera de s'attacher à maintenir des conditions fiscales et réglementaires attirantes pour les investisseurs.

Nous allons bientôt engager des négociations sur les frontières maritimes avec l'Australie. La loi sur les zones maritimes adoptée par le Parlement en 2002 a établi la revendication du Timor-Leste concernant la frontière maritime à 200 milles. Nous espérons que les négociations seront fructueuses et conformes au droit international. Les recettes pétrolières et gazières dans ces zones ont une importance stratégique pour notre pays et notre population. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Gouvernement du Timor-Leste préparent un plan de mise en place d'un fonds destiné à gérer les recettes pétrolières de façon transparente et responsable.

Nous continuons de renforcer nos relations avec les pays de la région et au-delà. La Commission ministérielle conjointe de l'Indonésie et du Timor-Leste s'est réunie à Dili du 4 au 6 septembre derniers. La Commission a convenu de continuer à chercher des solutions aux problèmes résiduels du passé, mais surtout, elle a établi une coopération dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement, de l'éducation, de la santé et de la sécurité. En général, malgré les prévisions de récession économique, le Gouvernement est convaincu qu'il inversera la tendance très bientôt.

Le Président Xanana Gusmão a continué d'oeuvrer à la réconciliation et à l'unité nationale. Il a participé à différentes réunions sur la zone frontalière afin d'encourager la réconciliation et le retour des réfugiés du Timor occidental vers leur patrie. Malgré ces efforts, il reste encore quelque 26 000 réfugiés dans les camps. Au cours de la seconde réunion de la Commission ministérielle conjointe de l'Indonésie et du Timor-Leste, les deux parties ont convenu d'encourager les réfugiés à se réinstaller loin de la frontière dans des zones affectées par le Gouvernement

indonésien et de faciliter le rapatriement des réfugiés choisissant de revenir au Timor-Leste.

L'ONU et le Conseil de sécurité sont intervenus au bon moment au Timor-Leste. La communauté internationale, notamment les pays donateurs, a investi considérablement sur les plans financier, humain, et technique dans cette Mission, même si certaines ressources ne sont pas arrivées à temps. Le Premier Ministre a indiqué que les systèmes judiciaires, l'ordre public, le financement, la planification, la sécurité et la défense exigeront encore un appui et une assistance considérables pour une durée assez longue.

Nous partageons l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport (S/2003/944, par. 14) selon lequel

« il est évident que le Timor-Leste ne pourra pas parvenir à l'autosuffisance dans certaines domaines clefs du mandat d'ici au 20 mai 2004 ».

Le mandat confié à la Mission au titre de la résolution 1480 (2003) viendra à échéance le 20 mai 2004. Nous nous félicitons du débat et des entretiens portant sur la mission future des Nations Unies. Nous recommandons une présence crédible et vigoureuse de l'ONU dans des domaines essentiels afin de contribuer à consolider la stabilité et la sécurité, conditions *sine qua non* d'un développement durable et du succès de la mission des Nations Unies.

Enfin, en juillet dernier, nous avons reçu une visite du Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, M. Jan Kavan, visite qui a été très fructueuse. Notre Premier Ministre M. Mari Alkatiri m'a donné pour instruction d'inviter le Conseil de sécurité à envoyer une délégation au Timor-Leste. Cette visite serait un honneur, au vu de la contribution fondamentale du Conseil au succès de la mission des Nations Unies et de son rôle crucial dans la libération de notre pays et de notre peuple.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal, auquel je donne la parole.

M. De Santa Clara Gomes (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport, ainsi que l'Ambassadeur Sharma de son excellent exposé.

Le Portugal souscrit entièrement à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Italie au nom de

l'Union européenne. Je me contenterai d'ajouter quelques remarques.

Tout d'abord, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage encore une fois à la contribution remarquable apportée au Timor-Leste par l'ancien Représentant spécial Sergio Vieira de Mello. Je voudrais également rendre hommage aux efforts dévoués des composantes civiles, militaires et de police de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et les féliciter des nombreux résultats obtenus au Timor-Leste.

Le Timor-Leste a enregistré des progrès remarquables dans de nombreux domaines et on peut à juste titre les qualifier de succès de l'ONU. Je note en particulier les progrès réalisés en vue de jeter les bases d'une fonction publique et d'une force de police fonctionnelles, assumant des niveaux de plus en plus élevés de responsabilité. Nous notons également avec satisfaction que durant la période considérée, les graves atteintes à la sécurité ne se sont pas reproduites.

Il convient en outre de rendre hommage à l'évolution constante et positive des relations entre Timor-Leste et son voisin l'Indonésie, s'agissant notamment de la délimitation de leur frontière commune. C'est en grande partie grâce au ferme engagement des dirigeants des deux pays.

Nous devons féliciter l'ONU et le Conseil de sécurité d'avoir contribué à la stabilité de Timor-Leste. Cependant, le rapport du Secrétaire général décrit également dans le détail le travail qu'il reste à effectuer d'ici à la fin du mandat de la MANUTO et qui ne pourra en fait être accompli que bien après mai 2004.

Timor-Leste se trouve à une étape critique de son processus de consolidation de la paix. Le rapport du Secrétaire général signifiera clairement de nombreux domaines où l'aide internationale sera nécessaire au-delà du mandat de la MANUTO. Il reste encore beaucoup à faire en matière de formation de la police, notamment pour gérer une frontière qui reste poreuse et donc source d'incursions et de trafic illicites. D'autres secteurs nécessitent également des efforts, tels que la déontologie et le respect des droits de l'homme. La sécurité est de toute évidence un facteur clef pour la stabilité politique et sociale de tout pays. Timor-Leste ne fait pas exception.

Sur le plan de l'administration publique, malgré les progrès déjà accomplis, il faudra continuer

d'accorder un appui pour pallier la pénurie de personnel qualifié. Il faudra encore beaucoup d'aide dans des domaines tels que la justice et l'administration interne. La mise en place des institutions est un secteur où l'aide internationale connaît des succès remarquables, mais il est tout à fait normal que la tâche demande à être poursuivie et consolidée.

C'est avec préoccupation que nous relevons l'insuffisance des réalisations enregistrées sur le plan du développement économique et social de Timor-Leste. Nous avons remarqué la baisse du produit national brut l'année dernière et nous nous attendons à une nouvelle baisse cette année. À cet égard, le Portugal est convaincu que les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux doivent appuyer davantage le Plan national de développement, permettant un investissement accru dans le renforcement des capacités, ainsi que des incitations et des possibilités de création d'emplois.

Beaucoup a été fait et il reste encore beaucoup à faire. Nous avons parcouru un long chemin. Nous avons grandement investi au Timor-Leste. Nous devons préserver et consolider les résultats déjà acquis. Le Portugal est plus que jamais convaincu de la nécessité d'une présence continue de l'ONU, une fois que la mission actuelle sera achevée. Nous pensons que pour que cette présence ait la crédibilité nécessaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, elle devrait être dotée d'un mandat clairement défini de la part du Conseil de sécurité et être dirigée sur le terrain par un Représentant spécial du Secrétaire général. Nous devons encore consentir pendant un certain temps un effort concerté afin de permettre au Timor oriental d'atteindre trois objectifs interdépendants : sécurité, renforcement des institutions et de l'État et développement durable. Heureusement, nos efforts peuvent être déployés à un niveau très réduit, en comparaison à ceux du passé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant des Philippines.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation à l'occasion de l'accession des États-Unis à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Ma délégation tient également à remercier le Secrétaire général de son dernier rapport (S/2003/944) sur la Mission d'appui des Nations Unies

au Timor oriental (MANUTO) ainsi que l'Ambassadeur Sharma pour l'exposé très complet qu'il a fait aujourd'hui sur la situation au Timor-Leste.

Il y a cinq mois environ, nous avons célébré la première année de l'indépendance de Timor-Leste. Quatre années se sont écoulées depuis que les Timorais ont décidé par référendum de poursuivre l'indépendance. Aujourd'hui nous pouvons tous être satisfaits du fait qu'avec l'aide de l'ONU, la guerre et la famine deviennent progressivement des souvenirs lointains et que l'édification de la nation a sérieusement commencé au Timor-Leste. La situation sécuritaire s'est nettement améliorée; les bases d'une fonction publique efficace ont été jetées; des améliorations notables sont constatées dans le renforcement des mécanismes chargés de faire respecter la primauté du droit, l'instauration d'un dialogue politique entre les parties prenantes, l'interaction avec la société civile et les relations délicates entre le Timor-Leste et son voisin le plus proche, l'Indonésie. En fait, des progrès remarquables ont été réalisés dans l'édification de la nation au Timor-Leste.

Malgré les succès enregistrés au Timor-Leste, le malaise économique persistant dans ce pays nous fait mesurer l'ampleur des difficultés qui nous attendent, alors que le mandat de la MANUTO va prendre fin en mai de l'année prochaine. Les défis que doit relever le Timor-Leste sont redoutables. Le pays ne s'est guère relevé depuis le moment où 75 % de l'infrastructure du pays ont été détruits. Soixante-dix pour cent des villages n'ont pas d'eau courante et une grande partie des zones rurales est privée d'électricité. Quarante pour cent de la population subsiste avec moins de 55 cents par jour, alors que la moitié des habitants n'ont pas été scolarisés. Le chômage est de 20 % dans les régions urbaines, et la fonction publique et la MANUTO fournissent la majeure partie de tous les emplois rémunérés dans le pays, qui a subi une sécheresse dévastatrice au cours des deux dernières années.

Il existe cependant quelques motifs d'optimisme, même sur le front économique. Le Traité relatif à la mer de Timor, signé en mars entre le Timor-Leste et l'Australie suscite un espoir. Les industries du pétrole et du gaz devraient apporter environ 5 milliards de dollars sur 17 ans à la trésorerie nationale, même si, d'après les experts, la plus grande partie de cet argent ne commencera à arriver à Dili qu'au bout de cinq ans. Jusqu'alors, le Timor-Leste recevra environ

100 millions de dollars des États-Unis par an, ce qui devrait fournir une aide importante au regard des besoins financiers de la nation. Mais les recettes du pétrole ne suffiront pas à résoudre le problème de la pauvreté dans le pays. Le Timor-Leste doit de toute urgence être doté des capacités nécessaires à l'amélioration du niveau de vie de sa population.

Le Timor-Leste continue d'avoir besoin de l'aide de la communauté internationale. Afin de susciter le type de croissance économique dont pourront bénéficier les ménages, le pays devra rechercher le développement et la création d'emplois dans des domaines à forte intensité de main-d'oeuvre tels que l'agriculture, qui emploie la plupart des pauvres du pays. C'est dans ce domaine que les donateurs internationaux peuvent fournir une assistance importante. Selon certaines hypothèses, des donateurs internationaux envisageraient de réduire leur aide sur la base des prévisions de recettes dans l'industrie du gaz et du pétrole, même si celles-ci ne se sont pas encore matérialisées. Nous appelons les donateurs internationaux à s'abstenir d'une telle tactique. On doit laisser une période de battement suffisante entre l'aide et les revenus pétroliers car des réductions financières trop rapides seraient dévastatrices pour l'économie du pays. En outre, étant donné que le Timor-Leste dépendra largement de l'industrie du gaz et du pétrole à l'avenir, nous espérons que le pays pourra maximiser les recettes provenant de ces industries, conformément aux principes établis du droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La communauté internationale a investi un capital politique important – sans parler des milliards de dollars – dans l'avenir du Timor-Leste. Pour notre part, nous avons mené à bien un ensemble d'activités visant à la mise en valeur des ressources humaines du Timor-Leste, dans le cadre du programme de partenariat Philippines-Japon.

Grâce à la détermination des États Membres et de l'Organisation des Nations Unies, nous en sommes maintenant aux dernières étapes de la stratégie de sortie dans ce pays. Nous sommes conscients du rôle important du Conseil qui, grâce à la MANUTO, a aidé le Gouvernement timorais à édifier les institutions et les infrastructures propres à un État indépendant. Nous appuyons les modifications apportées au calendrier de réduction des effectifs des éléments militaires et policiers de la MANUTO compte tenu de l'évolution

de la situation en matière de sécurité. Toutefois, ma délégation met en garde contre un retrait précipité de la présence des Nations Unies au Timor-Leste après l'expiration du mandat de la MANUTO en mai 2004 sans procéder à une évaluation complète des besoins du pays et sans garanties suffisantes que la paix est bien assurée.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport (S/2003/944), un grand nombre d'éléments indispensables à la bonne gouvernance du pays ne seront pas réalisés au-delà de l'achèvement du mandat de la MANUTO en mai 2004. Il restera des tâches à accomplir dans les domaines cruciaux de l'administration civile, de la justice, de la police et des droits de l'homme. Le Secrétaire général a promis de présenter de nouvelles suggestions sur les meilleurs moyens de subvenir aux besoins du pays après le départ de la MANUTO sur la base d'une évaluation complète de la situation. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général qui devrait être présenté dans un proche avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Australie.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de m'adresser au Conseil aujourd'hui. Je m'efforce en général de ne pas prendre la parole pendant plus de quelques minutes devant le Conseil, car je sais que le temps de cet organe est compté. J'espère cependant que vous ferez preuve de patience à mon égard aujourd'hui pendant quelques minutes car la question dont nous sommes saisis revêt, comme vous le savez, une importance capitale pour mon pays. Je vous promets que je ne serai pas long.

Le Timor-Leste a parcouru un long chemin depuis son accession à l'indépendance l'année dernière. Il faut bien sûr mettre cela au crédit de la direction avisée du Timor-Leste et de la population timoraise dont l'énergie et la détermination constituent le meilleur atout du pays.

Le Conseil lui-même, et les États Membres de l'ONU en général, peuvent se féliciter du rôle joué par les missions des Nations Unies au Timor-Leste à ce jour. À cet égard, il convient de féliciter tout particulièrement mon ami et ancien collègue, Kamallesh Sharma, qui est assis à ma droite, pour son travail exceptionnel. Je sais qu'il aura à cœur de réaliser des

progrès au Timor-Leste jusqu'au dernier jour du mandat actuel.

L'engagement de l'Organisation des Nations Unies au Timor-Leste représente un jalon et met en lumière l'oeuvre déterminante que l'Organisation peut accomplir dans des situations de conflit et d'après conflit. Les progrès réalisés à ce jour au Timor-Leste sont bien réels mais néanmoins fragiles.

Des défis importants attendent encore le Timor-Leste en matière de sécurité et d'édification des institutions ainsi que pour ouvrir des perspectives à la population timoraise. En conséquence, il importe que le Conseil se penche, au cours des prochains mois et semaines, sur l'examen de la situation au Timor-Leste et commence à envisager la manière dont la communauté internationale – en agissant séparément et collectivement – pourrait préserver les acquis dans ce pays.

L'Australie se félicite du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2003/944). Ce rapport est bien rédigé et présenté en temps opportun. Il est conforme à l'évaluation australienne de la situation actuelle au Timor-Leste et des domaines appelant une attention internationale accrue au cours des derniers mois du mandat de la MANUTO et au-delà.

C'est d'ailleurs sur ce dernier point que je voudrais me concentrer. L'Australie souscrit à l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle le Timor-Leste ne parviendra pas à l'autosuffisance dans certains domaines clefs des activités de l'ONU avant l'expiration du mandat de la MANUTO en mai 2004. Cela est clair et manifeste. La situation en matière de sécurité au Timor-Leste s'est beaucoup stabilisée mais les décennies de conflits ont laissé un legs douloureux et les institutions chargées d'assurer la sécurité au Timor-Leste restent faibles. Il est clair également que même si l'on peut faire beaucoup et si beaucoup est accompli grâce à l'appui bilatéral et au soutien d'autres donateurs, on aura besoin, après l'expiration du mandat de la mission en cours, l'année prochaine, d'une modeste mission des Nations Unies axée sur la sécurité.

Les membres du Conseil savent que l'Australie souhaite vivement que le Timor-Leste ait un avenir stable. Après avoir discuté avec le Gouvernement timorais et d'autres partenaires, l'Australie a présenté un modèle pour une mission qui succédera à la

MANUTO. Cette mission serait mise en place pour une période d'un an sur la base d'un mandat du Conseil de sécurité. Nous espérons que ce modèle attire l'attention sur ce que l'on peut attendre de la présence de l'ONU au Timor-Leste après mai 2004.

Cette mission de l'ONU après la MANUTO, proposée par l'Australie, serait fondamentalement différente des missions précédentes. Le modèle proposé permettrait avant tout à la population timoraise de se prendre en main. L'Organisation des Nations Unies ne jouerait pas le rôle traditionnel de maintien de la paix. Il s'agirait avant tout de fournir un appui et des conseils de soutien permettant aux institutions timoraises d'évoluer et de s'autonomiser en toute confiance. La mission compléterait le travail en cours accompli par les autorités timoraises et leurs partenaires de développement pour édifier des capacités viables au sein des institutions essentielles du Timor-Leste, y compris la police et les forces armées, et pour jeter les bases de la stabilité et de la prospérité nationales. Avant tout, la mission serait réduite, de portée limitée et axée sur des besoins concrets, ce qui sous-tendrait la transition vers des responsabilités timoraises effectives. Le délai d'achèvement serait en outre très clair.

S'agissant des détails, l'Australie souscrit à l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle les besoins concernant la période de l'après MANUTO comprendront un appui essentiel aux organismes timorais chargés d'assurer la sécurité frontalière, au service de police et aux unités policières spécialisées, aux institutions gouvernementales et au secteur pénal chargé des crimes les plus graves. Sur cette base, l'Australie a proposé une mission de suivi axée sur la sécurité et comprenant les éléments ci-après : premièrement, des officiers de liaison militaire chargés de faciliter les liaisons entre les autorités chargées de la sécurité le long des frontières terrestres du Timor-Leste et de la surveillance de la situation en matière de sécurité dans les districts frontaliers; deuxièmement, un groupe international de police d'intervention chargé de l'appui aux autorités timoraises en cas de troubles civils; troisièmement, des observateurs de police déployés dans les divers districts pour assurer les liaisons avec la police timoraise et pour suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité; quatrièmement, un noyau de conseillers internationaux chargés de fournir des conseils au Gouvernement timorais dans les domaines essentiels liés à la sécurité

et enfin, des experts juridiques internationaux qui travailleraient dans le bureau du Procureur général du Timor-Leste pour finir d'examiner des affaires prioritaires de crimes contre l'humanité.

D'après les évaluations, l'Australie a estimé que le coût d'une telle mission serait relativement modeste, représentant environ un dixième du coût de la mission actuelle au cours de sa dernière année. Nous attendons avec intérêt que le Secrétariat nous fournisse en temps opportun des prévisions détaillées sur les dépenses.

Le maintien de la sécurité et de la stabilité au Timor-Leste n'ira pas sans difficultés constantes. Aucun effort ne devra être épargné pour les surmonter, et ce, pendant plusieurs années. Nous avons tous un rôle à jouer. Une direction éclairée et cohérente du Gouvernement timorais garantira notre succès et permettra de jeter les bases de la stabilité nationale. L'appui indéfectible de la communauté internationale par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et au-delà sera également crucial et l'Australie continuera de jouer le rôle qui lui incombe à cet égard. Pour ce qui est de la situation plus immédiate, seules des mesures rapides et concertées de toutes les parties visant à résoudre les problèmes en suspens des personnes déplacées du Timor-Leste, qui se trouvent au Timor occidental, ainsi que les questions de frontières garantiront la stabilité du Timor-Leste au cours des années à venir. L'Australie se félicite des récents et renouvelés efforts des Gouvernements du Timor-Leste et de l'Indonésie visant à régler ces questions.

L'histoire de la transition du Timor-Leste vers l'indépendance a conféré à la communauté internationale et au Conseil de sécurité un devoir dont ils doivent s'acquitter. L'investissement auquel nous avons consenti au Timor-Leste pourrait tenir lieu d'exemple quant à la façon dont l'ONU peut faire du bon travail et changer le cours des choses. Le nouvel engagement modeste et à court terme que nous proposons pourrait faire une différence en assurant le succès de cet investissement. Les décisions prises au Conseil de sécurité au cours des mois à venir seront cruciales pour protéger ce succès.

Pour terminer, je voudrais faire miennes les paroles du Secrétaire général en rendant hommage à la contribution personnelle remarquable de mon ami Sergio Vieira de Mello au Timor-Leste. Si la transition du Timor-Leste vers l'indépendance est une brillante réussite, ce succès est dû pour une grande part à la

remarquable impulsion donnée par M. Vieira de Mello. C'est pour cela et pour bien choses que l'Australie se souviendra toujours de lui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Italie.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États candidats à l'adhésion, Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovénie et Slovaquie, et les États associés, Bulgarie, Roumanie et Turquie, et l'Association européenne de libre-échange, l'Islande et le Liechtenstein, membres de l'Espace économique européen, s'alignent eux aussi sur cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de l'occasion qui lui est donnée de faire l'éloge des succès obtenus par le Représentant spécial du Secrétaire général. Marchant sur les pas de son prédécesseur Sergio Vieira de Mello, à la mémoire duquel nous voudrions une fois de plus rendre hommage, l'Ambassadeur Kamalesh Sharma dirige les efforts visant à assurer un avenir meilleur au peuple du Timor-Leste grâce au dévouement et à la compétence dont il fait preuve en dirigeant les composantes civile, militaire et de police de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

L'Union européenne appuie les efforts du Gouvernement timorais tendant à consolider les institutions politiques fragiles du Timor-Leste. Depuis mai 2002, mois où le Timor-Leste a célébré son indépendance, le Gouvernement a fait des progrès importants s'agissant de promouvoir le développement économique et social du pays. L'Union européenne salue et encourage les efforts visant à assurer et à soutenir les institutions démocratiques et l'état de droit tout en édifant la nouvelle nation.

Nous nous félicitons de l'intensification continue des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie. L'Union européenne attend avec intérêt la conclusion rapide de l'accord sur la délimitation des frontières, qui fait suite à la réunion de la Commission ministérielle bilatérale conjointe tenue à Dili au début de septembre dernier. Nous espérons que la coopération se poursuivra dans le même esprit amical sur plusieurs autres points importants, allant de la réinstallation des réfugiés qui se trouvent encore dans la partie occidentale du Timor, des points de passage et des marchés officiels jusqu'à la conclusion d'autres

accords de coopération entre les deux pays. L'Union européenne est fermement convaincue que si l'on fait en sorte que tous les auteurs de graves violations des droits de l'homme aient à en répondre, la confiance dans le système judiciaire et sa contribution à la réconciliation seront grandement renforcées.

L'ONU continue de jouer un rôle important dans l'édification de la nation au Timor-Leste. Nous sommes heureux de noter que les opérations de la MANUTO progressent de façon générale conformément aux échéances prévues pour la réduction des effectifs de la Mission. Après l'évaluation faite en avril dernier, la stratégie déjà énoncée se poursuit avec le transfert graduel des responsabilités aux autorités locales.

La communauté internationale doit continuer de suivre la situation et l'évolution sur le terrain, notamment en matière d'administration civile, de justice et de police, ainsi que de formation dans le domaine de la protection des droits de l'homme. La coopération et les consultations engagées avec la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions des Nations Unies peuvent apporter un appui à un développement durable et viable de l'infrastructure et des institutions timoraises.

Après que le Conseil de sécurité aura dressé le bilan de ce qui a été accompli, il devra procéder à une réflexion sur les besoins du pays après le retrait de la Mission de l'ONU en mai 2004, et sur l'appui que l'ONU et la communauté internationale pourrait apporter au Timor-Leste l'an prochain afin de consolider le succès remarquable que connaît déjà ce pays. L'Union européenne attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général, qui doit être publié au début de 2004, et les propositions qu'il fera sur ces questions.

De nombreux États membres de l'Union européenne ont participé aux missions de l'ONU au Timor-Leste. L'Union européenne a déployé des efforts considérables pour prêter appui à la nouvelle nation grâce à une assistance financière, une aide humanitaire et une coopération en matière de relèvement et de développement. L'Union européenne, ainsi que ses États membres, continuera à appuyer la consolidation des institutions démocratiques timoraises.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de Singapour.

M. Mahbubani (Singapour) : L'heure est bien avancée. Je ne lirai pas le texte de ma déclaration, mais j'espère que les membres du Conseil y feront référence quand ils réfléchiront sur la situation au Timor-Leste. Je me propose plutôt de présenter un résumé de ma déclaration en quatre points.

En premier lieu, je voudrais bien entendu remercier le Conseil d'avoir examiné la question du Timor-Leste. Nous comprenons que bien d'autres questions de première importance préoccupent les membres du Conseil. Certainement, ce qui se passera dans quelques heures concentrera l'attention mais, malgré tout cela, nous espérons que le Conseil continuera à se concentrer aussi sur les défis auxquels le Timor-Leste est confronté. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général de son rapport et mon bon ami et camarade, Kamallesh Sharma, de son exposé et du bon travail qu'il a accompli au Timor-Leste.

La deuxième observation que je voudrais faire est qu'il y a, comme d'habitude, des bonnes et des mauvaises nouvelles dans toute évaluation de la situation au Timor-Leste. Cette évaluation figure dans ma déclaration écrite, mais je pense que l'Ambassadeur John Dauth en a saisi l'essence quand il a déclaré : « Les progrès réalisés à ce jour au Timor-Leste sont bien réels mais demeurent néanmoins fragiles » (voir ci-dessus).

La troisième observation que je voudrais faire est que, vu cet ensemble de bonnes et de mauvaises nouvelles au Timor-Leste, je crois qu'il est d'autant plus important que le Conseil de sécurité réfléchisse sérieusement à la stratégie de sortie qu'il est sur le point d'adopter pour quitter le Timor-Leste. À cet égard, nous espérons que le Conseil de sécurité tiendra compte des quelques observations très importantes qui ont été faites.

La première est l'observation que le Secrétaire général a faite dans son rapport, où il affirmait que le Conseil devrait examiner les meilleurs moyens de satisfaire les besoins du pays après le retrait de la Mission. Cet examen devrait être fondé sur une évaluation approfondie des besoins essentiels du pays et, sur la base de l'expérience acquise au Timor-Leste et ailleurs, devrait tenir compte de l'importance de trouver des moyens fiables pour satisfaire aux besoins urgents et pour garantir la rentabilité des

investissements considérables qui ont été faits jusqu'à présent dans le pays.

Nous espérons qu'une attention égale sera accordée aux avis des dirigeants du Timor-Leste. L'Ambassadeur Kamallesh Sharma a dit aujourd'hui que les dirigeants timorais et les représentants de la société civile, aux niveaux national et international, lui avaient clairement indiqué la nécessité impérieuse d'une présence continue de l'ONU afin d'apporter un réconfort psychologique et un appui substantiel immédiatement après le départ de la MANUTO. À notre sens, il faut sérieusement tenir compte de cet avis, ainsi que des autres observations, en particulier de celles de l'Ambassadeur John Dauth. Nous voudrions appuyer certaines des propositions spécifiques qui ont été faites pour le maintien d'une présence de l'ONU.

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration écrite, nous voudrions souligner quatre éléments relativement à toute présence après la MANUTO. Mais, avant d'en venir là, je voudrais également souligner que cette présence après la MANUTO doit être financée au moyen de contributions mises en recouvrement, et j'insiste sur les mots « mises en recouvrement ».

Les quatre éléments que nous voudrions appuyer sont les suivants. Premièrement, il s'agit d'officiers de liaison militaires chargés d'assurer la liaison entre le Timor-Leste et les forces de sécurité indonésiennes afin de suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité. Deuxièmement, il s'agit d'observateurs de police chargés de suivre les opérations de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) et l'évolution de la sécurité intérieure. Troisièmement, il s'agit de renforts de police armés chargés de répondre aux situations d'urgence. Quatrièmement, il s'agit de conseillers civils internationaux qui seraient déployés dans des zones posant des problèmes de sécurité pendant une période limitée, par exemple un an.

À notre avis, ce ne sont pas des demandes excessives. En effet, comme l'a dit l'Ambassadeur John Dauth, tout cela reviendra nettement moins cher que ce qui est le cas actuellement. Nous espérons donc que ces demandes ne resteront pas lettre morte.

Mon quatrième et dernier point est qu'à l'heure où l'ONU doit traiter une crise après l'autre, tout en voyant son bien-fondé et son efficacité remis en question, il est extrêmement important que l'Organisation s'emploie à pérenniser toutes ses

grandes réussites. Nous devons assurément faire tout ce qui est bon pour le Timor-Leste et dans l'intérêt de son peuple, sachant que cela profitera aussi à l'ONU.

À cet égard, nous nous félicitons que l'Ambassadeur du Timor-Leste ait invité le Conseil de sécurité à se rendre dans son pays. Nous pensons qu'une telle visite aidera grandement le Conseil de sécurité à décider de la stratégie à suivre au Timor-Leste après le départ de la MANUTO.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Japon.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Sharma, de son exposé très complet.

Le Gouvernement japonais prend note avec satisfaction des nombreuses réalisations accomplies s'agissant de l'administration publique, de la lutte contre les crimes graves, de la sécurité intérieure et des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie, notamment en ce qui concerne le contrôle des frontières. C'est également avec plaisir que je constate, à l'examen du budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), que celle-ci mène ses activités d'une manière très rentable.

Dans son rapport, le Secrétaire général indique toutefois que de graves problèmes persistent dans des domaines comme l'administration publique, la justice, le maintien de l'ordre et la sécurité nationale. Mon gouvernement est fermement résolu à continuer de prêter main forte à la MANUTO, dans le court laps de temps qui reste avant l'expiration du mandat de la MANUTO, afin de consolider à la base les résultats obtenus jusqu'ici.

Nous partageons le point de vue du Secrétaire général lorsqu'il déclare, dans son rapport, que l'appui de la communauté internationale continuera d'être indispensable même après l'expiration du mandat de la MANUTO. Nous ne saurions laisser se perdre les fruits des activités de la MANUTO et risquer ainsi de voir le Timor-Leste retomber dans le chaos et le désordre après le départ de la Mission.

Nous espérons que le Secrétaire général nous présentera, dès que possible, des propositions très détaillées pour la phase qui suivra le départ de la MANUTO. Le Japon examinera également de très près le soutien le plus approprié dont le Timor-Leste aura

besoin, et ce, en tenant compte des vues du Gouvernement est-timorais, de l'ONU et des pays qui offrent leur concours au Timor-Leste.

Renforcer et consolider la paix sont des défis de taille pour la communauté internationale. Il est de la plus haute importance que l'ONU et la communauté internationale veillent à ce que les premiers grands résultats que sont l'instauration de la paix et de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et le développement prennent durablement racine. Le Japon apportera sans réserve tout l'appui qu'il faudra pour consolider et renforcer la paix ainsi que pour accroître la sécurité humaine au Timor-Leste. De plus, nous demandons à la communauté internationale de continuer d'offrir son concours précieux à cette jeune République.

Afin de soutenir l'instauration d'un Timor-Leste autonome, le Japon a permis – et fournit progressivement – une assistance d'un montant total de 60 millions de dollars sur une période de trois ans après l'indépendance, l'accent étant mis sur la consolidation de la paix et la reconstruction dans trois domaines clefs : agriculture, infrastructure et mise en valeur des ressources humaines. Nous sommes heureux d'apprendre que les routes et les ponts, construits et réparés par l'unité du génie de nos Forces d'autodéfense à l'intention de la MANUTO, profitent également à la population est-timoraise. Nous pensons qu'un tel concours répond aux besoins du Timor-Leste, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Secrétaire général.

Je tiens à souligner une nouvelle fois à quel point il est important que les dirigeants du Timor-Leste s'unissent pour administrer leur pays, que la population est-timoraise participe à l'édification de la nation puisque c'est une responsabilité qui lui incombe, et que la communauté internationale continue d'offrir son concours.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Inde.

M. Gopinathan (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. De toute évidence, ce mois est et sera très chargé pour le Conseil de sécurité. Nous ne doutons pas que votre présidence permettra de faire avancer un grand nombre des grandes questions actuellement à l'examen.

Voilà bientôt 17 mois que la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) a été mise en place, conformément à la résolution 1480 (2002). Il est rare mais réjouissant de pouvoir examiner ce que le Secrétaire général qualifie de progrès importants réalisés en vue de parvenir aux principaux objectifs énoncés dans le plan d'exécution du mandat de la Mission. C'est un plaisir d'apprendre que, depuis son accession à l'indépendance, le Timor-Leste a réalisé des progrès notables s'agissant de favoriser son développement social et économique, que la mise sur pied de ses institutions politiques suit son cours, et qu'il continue de développer ses relations avec les pays de la région et d'ailleurs.

Je souhaiterais revenir brièvement sur certains éléments que le Secrétaire général souligne dans son rapport au sujet de l'évolution de la situation au Timor-Leste.

Le premier point est que la composante militaire de la MANUTO se retire progressivement suivant le calendrier révisé de réduction des effectifs autorisés, tel qu'il a été fixé dans la résolution 1473 (2003), l'objectif étant d'atteindre un effectif de 1 750 personnes d'ici à la fin de 2003. Nous notons que ce retrait va de pair avec l'élargissement des forces armées est-timoraises.

Le deuxième point saillant concerne l'accalmie relative à l'intérieur du pays. Ainsi, la MANUTO a pu confier le contrôle de 12 districts à la Police nationale du Timor-Leste (PNTL), le treizième district étant prêt à connaître prochainement le même sort.

Le troisième point concerne les progrès réalisés par la MANUTO pour préparer le Timor-Leste à prendre en charge progressivement l'administration civile. Le Secrétaire général en prend note en indiquant que le pays est :

« remarquablement parvenu à poser les bases du fonctionnement de la fonction publique et de la force de police. » (S/2003/944, par. 55)

Le quatrième point saillant est le fait que le Gouvernement est-timorais a réussi à générer 44,1 millions de dollars de recettes, dont 26,7 millions de dollars au titre des revenus provenant de la mer du Timor durant l'année en cours. Cela montre que l'État est de plus en plus à même de mobiliser ses propres ressources.

Le dernier point est l'établissement de relations étroites entre le Timor-Leste et l'Indonésie grâce des visites mutuelles de haut niveau et à la publication d'une déclaration conjointe dans laquelle les deux pays réaffirment leur intention d'aborder ensemble un certain nombre de questions bilatérales importantes.

Tout cela illustre les progrès enregistrés durant la période considérée dans le rapport du Secrétaire général. Conscient du fait que l'édification d'une nation est un processus qui porte sur le long terme, le Secrétaire général souligne que l'assistance internationale doit se poursuivre et reste indispensable. Il prévoit que le Timor-Leste aura encore besoin des conseils et des recommandations de la communauté internationale dans les domaines de l'administration civile, de la justice et de la police, de la formation en matière des droits de l'homme et, éventuellement, dans le domaine de la sécurité. Nous attendons avec grand intérêt des recommandations supplémentaires de la part du Secrétaire général à cet égard.

Les progrès réalisés depuis l'indépendance du Timor-Leste sont le fait de ses dirigeants progressistes et clairvoyants. Il convient ici de saluer tout particulièrement le Premier Ministre S. E. M. Mari Alkatiri, qui est récemment intervenu devant l'Assemblée générale des Nations Unies. De même qu'il convient de féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamallesh Sharma, les composantes civile, militaire et policière de la MANUTO, ainsi que les Volontaires des Nations Unies, qui ont aidé le jeune État du Timor-Leste à devenir un Membre à part entière de la fraternité des Nations Unies.

Nous saisissons également l'occasion pour rendre hommage à la mémoire du regretté Sergio Vieira de Mello, qui a apporté une contribution inestimable à l'édification de la nation est-timoraise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de la Malaisie.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamallesh Sharma, de son exposé très détaillé, et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) de son excellent travail. Je leur adresse à tous mes félicitations.

Le Timor-Leste aborde à présent les dernières phases de la réduction des effectifs de la MANUTO. Nous avons pris note, dans le rapport et l'exposé, que le Timor-Leste a accompli des progrès remarquables dans les domaines de la gouvernance et de la mise en place de la fonction publique. L'enrichissement des compétences de base des Timorais se poursuit de façon satisfaisante. Nous nous félicitons du lancement du programme de « présidence ouverte » par le Président Gusmão et la poursuite de l'initiative de « gouvernance ouverte » par le Gouvernement. Nous notons avec satisfaction que le Parlement national a achevé sa première année d'activité législative.

Je suis sûr que le Conseil de sécurité et la communauté internationale continuent de partager les préoccupations que le Secrétaire général avait évoquées avant l'indépendance du pays, à savoir le manque de compétence dans les domaines de la finance, de la justice, de l'état de droit, des droits de l'homme et de la police. Ces manques pourraient demeurer des obstacles à une évolution vers une édification de la nation viable. Cependant, nous estimons qu'avec la résolution du Gouvernement et du peuple du timorais, et avec l'assistance internationale, ces manques pourront être comblés en temps voulu.

Nous notons qu'en ce qui concerne les conseillers civils, 37 % de tous les postes identifiés n'ont pas encore été financés. D'après le Secrétaire général, 22 % de la population carcérale sont constitués de personnes détenues en vertu de mandats qui ont expiré. La Police nationale du Timor-Leste a toujours besoin de l'assistance internationale, en particulier dans les domaines de l'efficacité, de l'impartialité et de l'obligation redditionnelle. Les domaines spécialisés sont particulièrement sensibles, notamment les enquêtes, la médecine légale, le renseignement et les opérations spéciales visant à combattre les actes de terrorisme, les détournements et les enlèvements. De plus, il est envisagé que la Force de défense du Timor-Leste ne serait pas en mesure de conduire des opérations soutenues immédiatement après le retrait de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

La Malaisie estime que des efforts constants pour améliorer l'administration publique et maintenir un environnement pacifique fourniront les fondements essentiels pour la promotion du développement socioéconomique au Timor-Leste. Les préoccupations soulevées par le Secrétaire général demandent

évidemment une analyse complète par le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble. Nous notons qu'un progrès significatif a été réalisé vers la réalisation des étapes importantes identifiées par le plan de mise en oeuvre de la MANUTO. Mais le Secrétaire général a aussi évalué qu'il ne serait pas possible pour le Timor-Leste d'atteindre l'autosuffisance dans certains domaines clés du mandat de la MANUTO avant le 20 mai 2004. Il est donc nécessaire de penser à ce qui devrait suivre l'expiration du mandat de la MANUTO. À cet égard, je prends note de la déclaration faite plus tôt par l'Ambassadeur John Dauth, le Représentant permanent de l'Australie, à propos de la proposition australienne d'une mission de suivi des Nations Unies, ainsi que des remarques émises par l'Ambassadeur Kishore Mahbubani, le Représentant permanent de Singapour.

Nous notons que le Timor-Leste demeure une société majoritairement agraire. La pauvreté est toujours un problème critique. Le chômage reste élevé. Le chômage dans les villes est devenu une source de grave préoccupation. Même si le Gouvernement a été en mesure d'obtenir des recettes d'un montant de 44 millions de dollars, dont une grande partie provient de la mise en valeur des ressources pétrolières, le budget national nécessite toujours l'aide internationale pour couvrir un déficit de 26,6 millions de dollars. La dépendance aiguë de l'économie à l'égard de facteurs externes doit être examinée de manière urgente par la MANUTO et le Gouvernement.

À ce sujet, la Malaisie estime que le développement du secteur privé est également essentiel à la stimulation de la croissance économique. Le rôle joué par le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale en ce qui concerne les propositions de projets qui pourraient employer des Timorais, sera également essentiel.

Le processus d'édification de la nation et de réconciliation est un sujet extrêmement complexe et très sensible. Parallèlement, la création d'un État démocratique viable nécessiterait un niveau de maturité supérieur à celui que la population timoraise a atteint pour l'instant. Il est important que toutes les parties concernées mettent de côté leurs divergences pour maintenir la stabilité politique du pays. À cet égard, nous espérons que les dirigeants du Timor-Leste accorderont le même respect aux droits de chacune des populations minoritaires, y compris la population musulmane minoritaire. La Malaisie estime qu'avec

une stabilité politique et une bonne planification économique et social, l'économie progressera et se développera graduellement.

En tant que pays de la région, la Malaisie jouera son rôle en assistant le Gouvernement et le peuple timorais dans leurs efforts d'édification de la nation. Nous aiderons dans la mesure de nos moyens. Nous continuerons d'apporter l'assistance nécessaire, bilatéralement et au travers des efforts régionaux et internationaux, notamment par notre participation à la mission des Nations Unies. À ce sujet, nous sommes sensibles à l'accueil et à l'appui offerts par le Gouvernement est-timorais à l'actuel Commandant de la Force de la MANUTO, issu des Forces armées malaisiennes.

Nous avons aussi déployé dans le cadre de la MANUTO une unité de police autonome constituée de 125 membres de la Police royale malaisienne. De surcroît, nous avons 30 membres malaisiens du personnel de police civile qui travaillent dans la MANUTO. Ils ont été également en mesure d'aider à la formation de la Police nationale du Timor-Leste. La Malaisie a également aidé à la formation de Timorais dans divers domaines des ressources humaines, notamment les archives, la lutte contre les incendies, la police et la diplomatie, grâce au Programme de coopération technique malaisien.

Nous explorons également d'autres domaines d'assistance et de coopération entre la Malaisie et le Timor-Leste. L'Ambassade de Malaisie à Dili serait à même de faciliter une plus grande coopération. Le premier Ambassadeur malaisien au Timor-Leste est à son poste à Dili depuis août. Le Timor-Leste a également nommé son Ambassadeur en Malaisie. L'échange de visites de haut-niveau entre les deux pays, notamment les visites prévues dans un futur très proche, renforcerait sans aucun doute les relations et la coopération.

De toute évidence, à ce stade très précoce de sa période post-indépendance, le Timor-Leste aura à faire face à de nombreux défis dans l'édification de la nation. Les amis du Timor-Leste dans la région et au delà peuvent jouer un rôle constructif dans cet effort. À cet égard, nous nous félicitons vivement des contacts cordiaux et constructifs et des engagements bilatéraux entre le Timor-Leste et son important voisin immédiat, l'Indonésie. Nous pensons que cela est de bon augure

pour le Timor-Leste dans son effort pour jouer un rôle significatif dans la région.

La Malaisie estime, d'après le rapport du Secrétaire général, que la communauté internationale doit prendre du recul et faire le point sur les progrès et les défis auxquels le Gouvernement et le peuple est-timorais et la communauté internationale font face pour assumer leur responsabilité commune qui consiste à obtenir d'autres progrès dans la nation après le retrait de la MANUTO. Il est essentiel que nous répondions aux nécessités urgentes et indispensables du pays pendant la période qui reste et de consolider les acquis. À ce sujet, ma délégation attend avec intérêt de recevoir le rapport du Secrétaire général au début de l'année 2004.

Pour terminer, je tiens à me joindre au Secrétaire général et aux autres délégations pour rendre hommage à feu Sergio Vieira de Mello, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, pour la remarquable contribution qu'il a apportée au Timor-Leste et aux efforts des Nations Unies dans le pays.

M. Mackay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord à rendre hommage à M. Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général, et à son équipe et à leurs collègues au Siège de l'ONU pour l'excellent travail qu'ils font pour appuyer la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Leur dur labeur, ainsi que la détermination et la volonté politique montrées par le Timor-Leste seront des facteurs essentiels pour enregistrer des progrès au cours des derniers mois du mandat de la MANUTO.

Lorsque nous regardons ce qui a été réalisé au Timor-Leste au niveau global, il y a matière à se réjouir. L'ONU est en droit d'être fière de sa contribution à l'amélioration de la stabilité et l'inscription dans la durée de son nouvel État Membre.

Mais les décisions relatives au retrait d'un pays qui a été l'hôte d'une présence substantielle des Nations Unies doivent être prises sur la base d'une considération prudente et bien avisée, et soutenues par un niveau de détail approprié. La Nouvelle-Zélande, pour sa part, soutient le plan de réduction des effectifs de la MANUTO, sur la base des informations actuelles, qui verra l'achèvement de la mission en mai 2004. Mais nous ne croyons pas qu'un retrait total des Nations Unies du Timor-Leste à ce moment serait approprié et viable.

Par conséquent, la Nouvelle-Zélande souscrit pleinement à l'intention du Secrétaire général d'étudier à nouveau ces questions, dans les détails, au début de l'année prochaine, date à laquelle le Conseil pourra envisager la forme et la composition d'une présence des Nations Unies après la fin du mandat de la MANUTO. Nous estimons qu'une présence de transition des Nations Unies, moins qu'une traditionnelle mission de maintien de la paix mais certainement davantage qu'une présence d'aide au développement normale, est nécessaire et, à cet égard, nous prenons note avec beaucoup d'intérêt des propositions de l'Australie pour une mission de suivi des Nations Unies, proposition présentée en détail dans la déclaration de l'Ambassadeur Dauth, il y a quelques instants.

Nous nous reposerons sur le Secrétaire général pour nous offrir une estimation sincère de ce qui est nécessaire sur le terrain, et nous indiquer la meilleure manière dont l'ONU peut répondre à ces besoins. À cet égard, nous nous félicitons des indications données par le Représentant spécial Sharma dans son rapport au Conseil ce matin.

Nous sommes préoccupés par le fait que, dans certains domaines, les progrès semblent fragiles ou lents. Nous aimerions que, dans le rapport que le Secrétaire général présentera au début de l'année prochaine, l'accent soit mis plus particulièrement sur ces secteurs, et notamment sur la police, la justice, les prisons et les droits de l'homme.

Les progrès dans d'autres secteurs sont nettement plus encourageants et les informations relatives à l'accord politique intervenu entre l'Indonésie et le Timor-Leste sur la question de leur frontière commune sont très encourageantes. Nous espérons que les accords techniques et la mise en oeuvre suivront la volonté politique ainsi récemment exprimée.

Nous comptons bien que des progrès substantiels auront été réalisés sur la question frontalière, qui est un jalon fondamental du mandat de la MANUTO, avant le débat du Conseil sur le Timor-Leste.

La Nouvelle-Zélande estime avec le Secrétaire général qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour la communauté internationale au Timor-Leste. Nous appuyons son intention de continuer à fournir une évaluation détaillée et des propositions quant à une

possible présence de l'ONU, une fois le mandat de la MANUTO achevé. Nous attendons avec intérêt la tenue d'un débat sur cette question au début de l'année prochaine.

Pour terminer, je voudrais m'associer à ceux qui ont évoqué la mémoire de Sergio Vieira de Mello et la contribution considérable qu'il a apportée au Timor-Leste. Sans aucun doute, nous partageons entièrement ces remarques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Sharma, pour qu'il fasse des commentaires et observations complémentaires.

M. Sharma (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'intervenir de nouveau pour formuler quelques observations très brèves. Je voudrais tout d'abord remercier toutes les délégations de leurs avis et leurs conseils, dont nous tiendrons compte dans notre travail. Je les remercie également des paroles aimables et des félicitations qu'elles ont adressées à la MANUTO et à moi-même. C'est là une source d'encouragement considérable et je transmettrai ces sentiments à mes collègues dès mon retour. Je suis sûr que la confiance exprimée par le Conseil dans le travail accompli par mes collègues les galvanisera encore plus pour qu'ils donnent encore un peu plus d'eux-mêmes, afin de réaliser les objectifs fixés par le Conseil pour la MANUTO. Je salue, en la félicitant, le courage et la solidarité de toute l'équipe que j'ai l'honneur de diriger et l'état d'esprit qu'elle manifeste dans son travail au service de la population est-timoraise.

Je voudrais également m'associer à l'hommage rendu au travail accompli par Sergio Vieira de Mello, un véritable ami du Timor-Leste, dont je salue la mémoire. Je m'efforce de faire fond sur les contributions de pionnier qu'il a apportées et sur les fondements jetés, en coopération avec lui, par les dirigeants est-timorais.

Les délégations ont posé plusieurs questions et formulé des demandes d'éclaircissement et d'information. J'en ai pris bonne note et je me mettrai en contact avec les délégations concernées. Compte tenu de l'heure tardive et aussi pour préserver mon crédit, je préfère ne pas m'imposer plus avant au Conseil pour l'instant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie à nouveau, Monsieur l'Ambassadeur, d'avoir été présent parmi nous aujourd'hui. De toute évidence, vous et vos collègues bénéficiez de l'appui des membres du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 50.